



Association générale  
des étudiantes et étudiants  
de la Faculté de  
l'éducation permanente

regrouper - informer - défendre - promouvoir



**19<sup>e</sup>** CONGRÈS BIENNAL **2021**  
dimanche **17 oct**

Cahier du  
participant

ageefep

# Table des matières

---

---

Projet d'ordre du jour du 19e congrès	3
Règles de procédure proposées	4
Procès-verbal du 18e congrès de 2019 de l'Ageefep	6
Procès-verbal de la 18e assemblée 2020 de l'Ageefep	16
État de la représentativité 2019-2021	22
Liste des représentants - conseil de programme 2019-2021	24
Suivi des résolutions du congrès 2019	25
Modification des règlements généraux	30
Bilan des affaires politiques, académiques et étudiantes	69
Proposition 1	72
Proposition 2	74
Proposition 3	75
Proposition 4	76
Proposition 5	77
Proposition 6	77
Planification stratégique 2021-2025	79
Orientations 2021-2023	107
Proposition 7	109
Proposition 8	110
Affaires financières	111
Propositions	112
Rapport de Gosselin et Associés inc., (Société de comptables professionnels agréé	114
Annexe	141
Calendrier des activités	142
Acronymes	143

## Projet de l'ordre du jour du 19<sup>e</sup> congrès

---

**Dimanche 17 octobre 2021**

*Note : l'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation*

9h30	Accueil et information
10h	1. Ouverture 2. Élection de la présidence d'assemblée et du secrétariat d'Assemblée
10 h 15	3. Adoption de l'ordre du jour 4. Adoption des règles de procédures proposées
10h30	5. Adoption du procès-verbal du 18 <sup>ème</sup> congrès (2019) 6. Adoption du procès-verbal de la 18 <sup>ème</sup> assemblée générale (2020) 7. État de la représentativité 8. Suivi des résolutions du congrès de novembre 2019
11h	9. Modification des règlements généraux 10. Affaires politiques et relatives aux études 11. Planification stratégique 2021-2025 12. Orientations 2021-2023
12h	Pause repas
13h	13. Affaires financières 13.1 Rapport de la firme de vérification externe (POINT À HEURE FIXE À 13H) 13.2 Adoption des prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023 13.3 Nomination d'une firme de vérification externe
14h	14. Élections des membres du comité exécutif 15. Élections des membres du conseil de direction
15h	16. Clôture

## Règles de procédure proposées

---

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président, mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue ? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.

11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.

- b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
- a) Ajournement (sujette à débat) ;
  - b) Suspension de séance (sujette à débat) ;
  - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations) ;
  - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations) ;
  - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat) ;
  - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement) ;
  - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité).  
Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3 des voix).
15. a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.  
b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.  
c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.  
d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.

# Procès-verbal du 18e congrès biennal de l'AGEEFEP

---

Tenue le samedi 23 novembre 2019, pavillon Jean-Brillant, au 3200 Jean-Brillant, local B-2305.

Présences :

Monique ADANS, Nickenson ALDONZAR, Liette BÉLANGER, Umberto BLANKO, Asma BOUIKNI, Kerlyne CESAIRE, Nathalie CHARLES, Marie-Andrée CHARMAND, Latifa DEHAMNA, Muriel DI BATTISTA, Guy EPASSY, Ana Gema Serrano FAU, Yolette GELIN, Mahani GHERAÏSSA, Gyll GAGNÉ, Samia HAQUE, Marie Louise HÉROUX, Marjorie JOSEPH, Fatine KABBAJ, Billy KABWE MASOMBO, Fanta KAMISSOKO, Louiza KARA ALI, Serge LABELLE, Estelle LAJOIE, François LAUZON, René-Marc LAVIGNE, Élisabeth MASSICOT, Khadija MAZUZ, Poonoosami MOOTIN, Hind MOUSAID, Andréanne ST-GELAIS, Denis SYLVAIN, Marie Grâce UMULISA, Marie-Andrée VEILLEUX, Myriam Désirée ZAGRÉ JOSEPH, Rachid ZARKAN, Alexandre ZOMBRE

## 1. OUVERTURE

Mot du président : Monsieur Denis Sylvain souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il souligne que les étudiantes et les étudiants adultes ont des horaires très chargés et il les remercie de consacrer une journée de leur précieux temps à la vie démocratique de leur association. Il souligne sa carrière de 34 ans à la défense des intérêts des étudiants adultes.

## 2. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Élisabeth MASSICOT de nommer Ghislaine CHABOT à titre de présidente d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. ÉLECTION DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Serge LABELLE de nommer Andrée-Anne LEFEBVRE à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET DES SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François LAUZON de nommer Jean-Michel PROULX à titre de président d'élection et Johanne Dupuis, Nicole Janelle comme scrutatrices.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislaine Chabot se présente à l'assemblée et donne des consignes.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Monique ADANS d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Gyll GAGNÉ d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

Le président des élections rappelle que les candidats aux cinq postes du comité exécutif devaient déposer leur candidature quelques semaines avant la tenue du congrès. À la date limite, une seule personne avait posé sa candidature à chacun des cinq postes : présidence, secrétariat général et trois vice-présidences. Un peu plus tard dans la journée, leur élection sera confirmée.

Les dix autres membres du comité de direction, explique le président, doivent être élus au cours de la journée. Les personnes ont jusqu'à 13 h pour soumettre leur candidature.

## 8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de comité de direction, appuyée par Marie-Louise Héroux d'adopter le procès-verbal du 16<sup>ème</sup> congrès biennal tenu le 21 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Gyll Gagné d'adopter le procès-verbal de la 16<sup>ème</sup> assemblée générale tenue le 19 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. RAPPORT SUR LA VIE ASSOCIATIVE

ÉTAT DE LA REPRÉSENTATIVITÉ – PROPOSITION

Ce document répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années dans les divers comités et instances de l'UdeM, de la FEP et de l'extérieur.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François Lauzon de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'association au cours de ces deux dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

AGENDA DES ACTIVITÉS

Ce document répertorie l'ensemble des réunions et des événements auxquels a participé l'Association au cours de la dernière année. Ce document est remis à titre d'information.

## SUIVI DES RÉOLUTIONS DU 16<sup>ÈME</sup> CONGRÈS

Ce document souligne les suites qui ont été données aux résolutions adoptées au congrès biennal de 2015 et à l'assemblée générale de 2016. Ce document est remis à titre d'information

### 10. AFFAIRES POLITIQUES, ACADÉMIQUES ET ÉTUDIANTES

#### PROPOSITION 1

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François Lauzon, que l'AGEEFEP, avec la FAEUQEP, prenne tous les moyens à sa disposition, y compris des pressions médiatiques, pour combattre ces iniquités du régime de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec envers les étudiants à temps partiel.

#### PROPOSITION 2

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction appuyée, par Marie-Andrée Charmand, que l'AGEEFEP réitère sa position à l'effet de soustraire la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des revenus de l'aide financière aux études du gouvernement du Québec.

#### PROPOSITION 3

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Samia HAQUE, que l'AGEEFEP et la FAEUQEP combattent les inégalités entre stagiaires provenant de différents programmes ou d'institutions, particulièrement pour les étudiants au certificat.

Mme Liette Bélanger demande des précisions pour les différentes appellations du nom de stage et sur des stages en milieu communautaire.

M. Denis Sylvain répond que dans les programmes courts, dans aucun cas les stages (ou autres noms) ne sont obligatoires. Pour la deuxième partie, c'est exactement pour ça qu'on exigerait des contrats de stage, pour expliciter les responsabilités des parties.

#### PROPOSITION 4

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Liette BÉLANGER, que l'AGEEFEP et la FAEUQEP exigent que les universités de la province justifient leur refus d'accorder une équivalence de crédits en présence de cours au contenu fortement similaires.

### PROPOSITION 5

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Mahani GHERAÏSSA, que les cours suivis sur cette plateforme numérique soient reconnus dans le cursus académique de l'étudiante ou de l'étudiant.

Que eCampus Québec se dote d'une table d'équivalence pour les cours universitaires.

Mme Monique Adans demande si ce serait des cours en ligne.

M. Denis Sylvain répond que oui.

### PROPOSITION 6

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Marie UMINISA que l'AGEEFEP exerce un suivi auprès de la Faculté pour la création de programmes de DESS à court terme.

### PROPOSITION 7

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Latifa Dehamna, que l'AGEEFEP reconduise, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante. En cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, que la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

Mme Élisabeth Massicot ajoute que ce domaine a vocation à s'élargir, notamment en ce qui a trait aux étudiants en situations de handicap. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour l'amélioration de la vie étudiante.

Mme Liette Bélanger appuie ce qui a été dit, et ajoute que ça fait plus de 10 ans qu'elle est à l'université et que c'est toujours aussi difficile de se déplacer.

M. Denis Sylvain répond qu'elles ont tout à fait raison, et que les bâtiments sont vétustes. Tous les nouveaux plans sont cependant faits en tenant en considération l'accessibilité.

### PROPOSITION 8

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Marie-Andrée CHARMAND, que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2019-2020 et 2020-2021 :

- La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
- Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF),
- L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF),

- L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

## PROPOSITION 9

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Alexandre ZOMBRE, que l'AGEEFEP documente, par le biais d'un sondage et d'une webconférence, la qualité de la formation à distance offerte à la FEP. Les informations ainsi récoltées permettront de travailler à ce que les cours offerts en ligne ou en format hybride soient d'une qualité irréprochable.

Mme Mahani Gheraïssa commente que la qualité des cours et la disponibilité des enseignants est un problème.

Mme Élisabeth Massicot demande d'intégrer les handicaps à la technologie.

Mme Marie-Andrée Charmand est d'accord avec l'éducation hybride.

Mme Liette Bélanger ajoute que ce qui l'inquiète est que la vocation des universités est un lieu de savoir universel, donc un lieu d'échange entre les personnes. Elle craint que ça sombre trop du côté électronique et que l'université perde sa vocation.

M. Alexandre Zombre dit que la méthode hybride fonctionne bien, et dit que son expérience des cours à distance n'a pas la même valeur qu'en présentiel.

Mme Samia Haque dit que la méthode à distance a sa valeur, mais pas pour tous les cours. Elle raconte de mauvaises expériences avec des problèmes techniques.

Mme Marie-Andrée Veilleux dit qu'elle adore les cours en ligne, et raconte qu'elle a eu une panne de courant pendant son examen, mais qu'elle a pu refaire son examen.

M. Denis Sylvain remercie des commentaires, et ajoute que c'est exactement pour ça qu'il y aura un sondage sur l'expérience des étudiants pour les cours en ligne.

## PROPOSITION 10

Considérant que, le 14 décembre 2014, la Commission des études (COMET) a modifié sans préavis l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les règles d'octroi des baccalauréats par cumul de programmes;

considérant que la COMET a procédé à cette modification sans même en informer le Comité de la COMET qui planchait à ce moment sur une réforme de l'ensemble du Règlement des études de premier cycle;

considérant que la COMET n'a fourni aucune justification sur l'urgence de modifier l'article 17;

considérant que la population étudiante et le personnel de la Faculté n'ont nullement été informés des nouvelles règles dans un délai raisonnable;

considérant que la COMET n'a tenu aucun compte des nombreuses représentations de l'AGEEFEP, de la FEP et de l'ombudsman à ce sujet;

considérant que de nombreux étudiants et étudiantes de la FEP et de la Faculté des arts et des sciences sont injustement privés du baccalauréat qu'ils convoitaient;

considérant que l'AGEEFEP dispose d'un Fonds de défense juridique pour faire face à ce genre de situation.

**IL EST RÉSOLU :**

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Liette BÉLANGER que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP maintienne sa position de continuer à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.

Mme Liette Bélanger dit qu'au moment de faire créditer certains cours, il était impossible de créditer des cours de cycles supérieurs au premier cycle.

Mme Elisabeth Massicot demande comment faire pour que l'information soit vraiment connue.

M. Denis Sylvain détaille le plan de communication à cet effet.

## **PROPOSITION 11**

**IL EST RÉSOLU :**

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François Lauzon, que l'AGEEFEP établisse un portrait des services actuellement disponibles le soir, compare le tout avec les autres universités au Québec et identifie les services à rendre disponibles le soir en priorité, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes. Que l'AGEEFEP revendique auprès des SAÉ la disponibilité en soirée des services qui correspondent aux besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

## **PROPOSITION 12**

**IL EST RÉSOLU :**

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Marie-Andrée CHARMAND que l'AGEEFEP fasse une étude des besoins des étudiants et des étudiantes de la FEP en matière de services qui ne sont pas offerts en soirée à l'Université de Montréal.

Mme Marie-Andrée Charmand dit que c'est un très bon point, et qu'elle travaille jusqu'à 17h avec des cours à 19h, et indique que ce serait apprécié d'avoir des services après 17h.

Mme Élisabeth Massicot dit qu'elle pense que les services et les enseignants n'ont pas réalisé la réalité de la FEP.

M. Denis Sylvain dit qu'il y avait déjà eu un projet-pilote à cet effet, et il y a des ouvertures. C'est donc important de bien répondre aux sondages sur les services.

### **PROPOSITION 13**

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Asma BOUIKNI que l'AGEEFEP s'assure que la FEP conserve son expertise en matière de reconnaissance des acquis expérientiels.

Mme Élisabeth Massicot demande si la reconnaissance des acquis est efficace.

Mme Andréanne St-Gelais répond que la reconnaissance des acquis permet d'aller plus rapidement dans le cheminement, mais demande tout autant de travail qu'un cours. Habituellement, une personne a une rencontre préalable pour estimer un nombre de crédits obtenus.

M. Denis Sylvain dit que ce n'est pas le nombre d'années qui justifie le nombre de crédits, mais ce qu'on a appris et la correspondance avec le contenu des cours.

### **10. RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le président des élections rappelle que les candidats aux cinq postes du comité exécutif devaient déposer leur candidature quelques semaines avant la tenue du congrès. À la date limite, une seule personne avait posé sa candidature à chacun des cinq postes : présidence, secrétariat général et trois vice-présidences. Un peu plus tard dans la journée, leur élection sera confirmée.

Les dix autres membres du comité de direction, explique le président, doivent être élus au cours de la journée. Les personnes ont jusqu'à 13 h 00 pour soumettre leur candidature. Le président d'élections explique aussi brièvement le rôle que sont appelés à jouer les membres du conseil.

### **11. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR LES EXERCICES FINANCIERS DE 2017-2018 ET 2018-2019\***

Mme Janine Bardwill, de la Société de comptable Gosselin & associés, présente le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017-2018. L'opinion des vérificateurs est sans réserve, en ce sens que tout donne à penser que les chiffres produits reflètent fidèlement la réalité financière de l'Association.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Umberto BLANKO de recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017-2018, de Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée à l'unanimité.

CHOIX DE LA FIRME DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR LES EXERCICES FINANCIERS DE 2019-2020 ET 2020-2021

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Mahani GHERAÏSSA de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin et Associés inc., pour les années 2019-2020 et 2020-2021

Adoptée à l'unanimité.

ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020 ET 2020-2021 DE L'AGEEFEP

Mme Andréanne St-Gelais présente l'état des résultats pour l'année 2017-2018 ainsi que les prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Monique ADANS d'adopter les prévisions budgétaires de l'Association pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Marie Grâce Umulisa demande des précisions sur les journées d'accueil et la répartition des coûts.

Mme Andréanne St-Gelais explique que chaque groupe assume ses propres dépenses.

Mme Josephe Myriam Désirée Zagré ajoute qu'il manquait de visibilité cette année.

ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020 ET 2020-2021 DE CAFÉ LA BRUNANTE.

Mme Andréanne St-Gelais présente l'État des résultats de La Brunante pour l'année 2017-2018 et les prévisions budgétaires pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Asma BOUIKNI d'adopter les prévisions budgétaires de la Brunante pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Josephe Myriam Désirée Zagré demande où en est l'Ageefep sur le plan des communications pour La Brunante.

Mme Andréanne St-Gelais explique ce qui a été fait : des coupons rabais, un nouvel inventaire, subvention obtenue de l'université pour refaire la devanture.

M. Umberto Blanko demande si le café situé en face de La Brunante est une grande compétition au café La Brunante. Autre point : La Brunante ferme trop tôt, et est fermée quand les cours terminent.

Mme Andréanne St-Gelais dit que c'est en effet un défi et fait savoir que La Brunante offre du café pour emporter. Aussi, les heures d'ouverture étaient plus tard mais qu'il y avait peu de demande. Cela pourrait tout à fait être analysé.

Mme Élisabeth Massicot commente sur les murs pleins de La Brunante, et conseille de mettre des parois vitrées.

Mme Andréanne St-Gelais dit que les murs sont pleins d'amiante, donc ce sera impossible.

## **12. RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le président avise que la période de mise en candidature est terminée, et qu'il a reçu 12 candidatures. Il explique le déroulement des votes.

## **13. ÉLECTIONS**

ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENTE DE L'AGGEFEP

Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y aura pas d'élection à la présidence.

ÉLECTIONS AU POSTE DE SECRÉTAIRIAT GÉNÉRAL DE L'AGGEFEP

Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y aura pas d'élection au poste de secrétariat général.

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTE DE L'AGGEFEP

Étant donné qu'il n'y a que trois candidatures pour trois postes disponibles, il n'y aura pas d'élection à la vice-présidence.

ÉLECTIONS AUX POSTES DU CONSEIL DE DIRECTION

Les 12 candidates et candidats disposent chacun de deux minutes pour faire valoir leur candidature. Des bulletins de vote sont par la suite distribués et il est obligatoire d'inscrire 10 noms sur le bulletin de vote, à défaut de quoi il sera annulé.

## **14. REMISE DU PRIX DE RECONNAISSANCE DE L'AGEEFEP**

M. Denis Sylvain remet un prix à Mme Fatine Kabbaj pour ses six mandats. M. Denis Sylvain remet le prix reconnaissance à monsieur le doyen Christian Blanchette pour son apport important à la défense des intérêts étudiants.

## **15. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS**

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION AUX POSTES DE PRÉSIDENTE ET DE SECRÉTAIRIAT GÉNÉRAL

Le président des élections officialise la nomination de Mme Andréanne St-Gelais au poste de présidente et de Mme Asma Boukni au poste de secrétaire générale.

#### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENCES

La présidente des élections officialise la nomination de Mme Muriel Di Battista, de M. Guy Epassy et de M. Poonosami Mootin à la vice-présidence.

#### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DE DIRECTION

Le président des élections annonce les gagnants et les gagnantes aux postes de directeurs et de directrices : Mme Monique Adam, Mme Anna Gema Serrano Fau, M. Gyll Gagné, Mme Marie-Louise Héroux, Mme Marjorie Joseph, Mme Fanta Kamissoko, M. François Lauzon, Mme Élisabeth Massicot, Mme Khadija Mazoz, M. Denis Sylvain.

### **16. MOT DE LA PERSONNE ÉLUE À LA PRÉSIDENTE**

Mme Andréanne St-Gelais se présente, ainsi que son parcours, et remercie les gens de leur participation et de leur attention tout au long de la journée.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Denis SYLVAIN, appuyée par Marie-Louise HÉROUX de détruire les bulletins de vote.  
Adoptée à l'unanimité.

### **17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de la présidence, appuyée par Marie-Andrée CHARMAND de lever l'assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

Andrée-Anne Lefebvre  
Secrétaire d'assemblée

Adopté à la l'Assemblée générale de 2020  
Le 4 octobre 2020

# Procès-verbal de la 18e assemblée générale de l'AGEEFEP

---

Tenue le dimanche 4 octobre 2020, en mode virtuel.

Étaient présent-e-s :

Monique ADANS, Asma BOUIKNI, Hadrien CHÉNIER-MARAIS, Mahani GHERAÏSSA, Marie Louise HEROUX, François LAUZON, Élisabeth Myriam MASSICOT, Khadija MAZUZ, Jonathan SAVARD, Andréanne ST-GELAIS, Denis SYLVAIN.

Observateurs et observatrices:

Janine BARDAWIL, auditrice

François JAWORSKI, chargé aux communications de l'AGEEFEP

Johanne DUPUIS, adjointe administrative de l'AGEEFEP

## 1. OUVERTURE

Le quorum est constaté à 10h01.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Andréanne ST-GELAIS appuyée par Asma BOUIKNI d'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Andréanne ST-GELAIS appuyée par François LAUZON de nommer Annie-Claude VANIER à titre de présidente d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. ÉLECTION DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Andréanne ST-GELAIS appuyée par Monique ADANS de nommer Asma BOUIKNI à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Miryam MASSICOT appuyée par Denis SYLVAIN d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURES PROPOSÉES

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de François LAUZON appuyée par Mahani GHERAÏSSA d'adopter les règles de procédures proposées.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18E CONGRÈS BIENNAL 2019

Denis Sylvain souhaite rappeler que lui aussi avait reçu un prix.

Andréanne St-Gelais répond que le prix a été donné plus tard

Denis Sylvain souhaite tout de même que ce soit mentionné au PV,

Monique Adans demande à ce que son nom de famille soit corrigé au point sur les élections du CA.

Marie Louise Héroux mentionne qu'il y a un trait d'union à son nom au même point qu'il y a une faute pour Monique et que son nom ne comporte pas de trait d'union.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Monique ADANS, appuyée par Francois LAUZON d'adopter le procès-verbal de la dernière séance tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. ÉTAT DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Andréanne St-Gelais présente le document qui montre qui a participé aux différentes instances universitaire, facultaires et aux instances de de l'AGEEFEP. Il y a également la liste des représentantes et représentants des conseils de programmes

## 8. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS DE NOVEMBRE 2019

Andréanne St-Gelais présente le suivi des résolutions prises au dernier congrès. Elle détaille chacune des résolutions, les avancées faites depuis le dernier congrès, comment les différentes orientations ont été affectées par la covid-19 et quelle est la situation en date du 4 octobre 2020.

Myriam Massicot demande si l'aide de l'AFE s'applique de la même façon à tout le monde.

Andréanne St-Gelais répond que les règles s'appliquent à tout le monde et qu'il ne s'agit pas d'une aide imposable.

Myriam Massicot dit qu'en tant que personne fondatrice du regroupement HARPP, elle reçoit pas mal de messages de personnes aveugles pour qui les cours à distance posent problème.

Andréanne St-Gelais dit que le suivi sera fait au près du SESH.

Jonathan Savard veut des clarifications sur les variations dans l'offre de cours à distance dans les différentes universités dans le contexte de la covid.

Andréanne St-Gelais répond qu'il y a une variation de base selon les universités. Elle ajoute que les groupes

syndicaux ont aussi beaucoup de poids à l'UdeM et que les demandes des étudiantes et des étudiants s'opposent à celle des profs. Il y a une demande pour que les cours se donnent en asynchrone et elle ajoute que les profs ont des craintes concernant la probité intellectuelle.

Khadija Mazoz précise qu'elle a dû annuler un cours parce que le chargé de cours a refusé d'enregistrer le cours et elle est travailleuse essentielle.

Mahani Gheraïssa en certificat de traduction dit qu'il y avait un cours de langage informatique et elle trouve qu'il y a beaucoup de problèmes par rapport aux ressources internet (notamment, zoom coupe). Il y a plein de problèmes. Elle trouve que l'université n'aide pas vraiment.

Andréanne St-Gelais dit que le feedback aide à guider les actions de l'Association. Elle dit de ne pas hésiter de communiquer avec l'association avant d'annuler un cours, puisqu'il y a la possibilité d'intervenir directement auprès du chargé de cours. Elle ajoute que l'UdeM offre du service technique 24/7.

Mahani Gheraïssa dit qu'il y a des fois des examens en ligne et que des fois et qu'internet fait défaut. Elle se fait répondre par les chargés de cours qu'il ne s'agit pas de leur problème.

Denis Sylvain dit qu'il est sur le conseil d'administration de l'université. Il dit qu'il s'agit de situations qui préoccupent le conseil. Il y a une volonté de faire une politique sur la formation à distance. Il insiste sur le fait que l'UdeM travaille fort à régler les problèmes en encourageant les étudiants à écrire à l'AGEEFEP, puisqu'avec des exemples, il est plus facile de s'attaquer aux problèmes.

Andréanne St-Gelais dit que la Faculté de l'éducation permanente est sur l'ordre de priorité pour avoir des formations hybrides pour la session d'hiver puisque tous les cours étaient à distance cet automne. Il devrait donc y avoir des cours en présentiel à l'hiver 2021 si la situation sanitaire le permet.

Myriam Massicot demande s'il est possible de sous-titrer l'audio pour les étudiantes et les étudiants sourds ou malentendants

Andréanne St-Gelais dit que c'est un suivi qui sera fait auprès de l'université.

Khadija Mazoz demande des précisions sur la reconnaissance des acquis expérientiels.

Andréanne St-Gelais répond qu'il s'agit d'un processus qui permet d'avoir une reconnaissance de crédits universitaire selon le parcours professionnel d'une personne. Cela permet d'accélérer le parcours universitaire d'une personne.

Denis Sylvain dit que les crédits sont donnés lorsqu'une personne est capable de prouver qu'elle a déjà les compétences qu'elle aurait autrement acquise dans le cours.

Monique Adans dit qu'elle avait voulu faire la reconnaissance des acquis. Elle dit qu'il s'agit d'un processus exigeant et que ça demande beaucoup de documents. Cela demande de contacter ses anciens employeurs pour des lettres de recommandation et elle a trouvé moins compliqué de suivre son cours de 3 crédits.

## **9. AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES RELATIVES AUX ÉTUDES**

Andréanne St-Gelais présente un document qui résume les gros dossiers de la dernière année. Sans surprise, la première section est dédiée à la covid-19. Elle détaille les différents points du document.

Myriam Massicot dit que deux jours avant la pandémie, le regroupement HARPP s'est créé. Ils ont participé au tournage d'un clip vidéo, mais ils ont des grosses craintes puisque le rapport EDI de l'UdeM ne tient pas bien compte de leur réalité. Ils ont des problèmes récurrents avec la direction des immeubles qui ne veut pas bouger. Les personnes les plus vulnérables dans le monde de l'handicap sont celles et ceux avec des fauteuils roulants manuels. Elle insiste sur le fait que le rapport EDI de l'UdeM sur les personnes en fauteuil roulant est minimaliste.

Andréanne St-Gelais renchérit en disant qu'il reste effectivement beaucoup de travail à faire pour l'accessibilité.

Mahani Gheraissa dit que la librairie de l'université est fermée à partir de 5h. C'est un problème pour les étudiants de la FEP.

Andréanne St-Gelais dit que c'est noté et qu'elle s'assurera que ce soit pris en compte pour la session d'hiver.

## **10. MISE À JOUR DES DOSSIERS ET DES OBJECTIFS**

Asma Bouikni présente le document qui fait le suivi et la mise à jour des dossiers et des objectifs de manière plus détaillée. Elle indique également quels objectifs ont été arrêtés ou revisités à cause de la covid.

Myriam Massicot dit de ne pas oublier les personnes aveugles dans les communications.

Asma Bouikni est d'accord et dit que c'est essentiel.

## **11. AFFAIRES FINANCIÈRES**

Point à heure fixe : 13h

### **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR L'EXERCICE 2019-2020**

Janine Bardawil présente les vérifications comptables faites par l'auditeur indépendant. Elle dit que les états financiers ont été fait pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 juillet 2020.

Sur proposition de Marie Louise Héroux, appuyée par Jonathan Savard, que le rapport des vérificateurs comptables soient adoptés.

Adoptée à l'unanimité

## **ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020 ET 2020-2021 DE L'AGEEFEP**

Andréanne St-Gelais présente l'état des résultats 2018-2019 et les prévisions budgétaires pour 2019-2020 et 2020-2021. Elle détaille le processus par lequel les états financiers seront présentés. Elle détaille ligne par ligne l'état des résultats en expliquant les revenus et les dépenses.

Mahani Gheraissa demande des précisions sur l'aide financière étudiante fédérale.

Andréanne St-Gelais détaille brièvement les différents programmes mis en place et le transfert fédéral au Québec pour le programme de prêts et bourses.

François Lauzon demande des précisions sur l'affiliation à la FAEUQEP.

Andréanne St-Gelais répond qu'il s'agit d'un montant par étudiant.

Denis Sylvain demande s'il y a une date pour le colloque sur la santé intégrative.

Andréanne St-Gelais répond que ce sera en novembre mais qu'elle n'a pas plus de détails.

Hadrien Chénier-Marais écrit que le colloque aura lieu du 20 au 26 novembre prochain en ligne. Les personnes inscrites pourront avoir accès aux différentes conférences en direct ou en différé. Les vidéos resteront accessibles pour les personnes inscrites pendant au moins un mois après le 26 novembre. L'information devrait être publiée au courant de la semaine.

Monique Adans demande des précisions sur pourquoi le budget est déficitaire

Andréanne St-Gelais répond qu'il y a des fluctuations dans le personnel mais aussi dans le fait qu'en ce moment, l'AGEEFEP est en phase de développement et souhaite mettre plus de projets et de services en place.

Denis Sylain donne des précisions supplémentaires sur le budget.

Andréanne St-Gelais y répond.

Sur proposition de Gyll GAGNÉ, appuyé par François LAUZON, d'adopter les prévisions financières révisées.  
Adoptée à l'unanimité.

## **SUSPENSION DE LA SÉANCE POUR LE DÎNER.**

## **ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020 ET 2020-2021 POUR LE CAFÉ LA BRUNANTE**

Andréanne St-Gelais présente l'état des résultats 2018-2019 et les prévisions budgétaires pour 2019-2020 et 2020-2021. Elle détaille le processus par lequel les états financiers seront présentés. Elle détaille ligne par ligne l'état des résultats de la Brunante en expliquant les revenus et les dépenses. Elle dit qu'il est possible de commander de la nourriture à la Brunante par Uber Eats.

Denis Sylvain demande si on peut espérer profiter du programme fédéral.

Andréanne St-Gelais répond que le travail est fait continuellement pour voir si on répond aux critères des différents programmes fédéraux et du nouveau programme provincial mis en place.

Sur proposition de Jonathan SAVARD, appuyée par Mahani GHERAISSA, que l'état des résultats de la Brunante soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

## **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Marie Louise HÉROUX appuyée par Andréanne ST-GELAIS de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.

La réunion se termine à 14h36.

[Signature du secrétariat d'assemblée]

Asma BOUIKNI

Secrétaire d'assemblée

# État de la représentativité 2019-2021

---

## INSTANCES UNIVERSITAIRES

Conseil de l'université - Denis Sylvain

Comité de la planification - Denis Sylvain

Commission des études (COMET) – Hadrien Chénier-Marais

Conseil des études de premier cycle – Hadrien Chénier-Marais

Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement (CIEE) - Asma Bouikni

Sous-commission des études de premier cycle - Muriel Di Battista

Sous-commission d'évaluation des programmes - Muriel Di Battista

Comité de valorisation de l'enseignement et de l'apprentissage :

- Kosia Mike Gerembaya
- Anissa Nahib
- Philippe Thompson

Assemblée universitaire :

- Asma Bouikni
- Hadrien Chénier-Marais

Comité de discipline pour les étudiants :

- Muriel Di Battista
- Guy Epassy
- Denis Sylvain

Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE) – Hadrien Chénier-Marais

Comité sur les technologies de l'information et de la communication – Denis Sylvain

Comité permanent de la politique linguistique - Asma Bouikni

Comité du développement durable - Fanta Kamissoko

Comité de prévention du harcèlement – Poonoosami Mootin

Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel (COVACS) – Hadrien Chénier-Marais

Comité-conseil sur l'Équité, la Diversité et l'Inclusion – Guy Epassy

Comité-conseil paritaire sur les relations avec les Premiers Peuples – Vacant

Comité d'accompagnement à la planification stratégique de l'UdeM – Hadrien Chénier-Marais

Comité reconnaissance des acquis expérientiels – Hadrien Chénier-Marais

Comité consultatif sur les bibliothèques - Myriam Massicot

Conseil des Services aux étudiants :

- Asma Bouikni
- Hadrien Chénier-Marais

Conseil d'administration du CEPsum - Poonoosami Mootin

Conseil d'administration de CISM - Guy Epassy

## **INSTANCES FACULTAIRES**

Conseil de faculté :

- Muriel Di Battista
- Guy Epassy
- Poonoosami Mootin

Comité conjoint FEP-AGEEFEP :

- Asma Bouikni
- Hadrien Chénier-Marais

Sous-comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE-FEP/AGEEFEP) – Hadrien Chénier-Marais

Comité sur la fraude et le plagiat – Guy Epassy

AGEEFEP

Comité d'éthique et de déontologie :

- Asma Bouikni
- François Lauzon
- Marie-Louise Héroux

## **INSTANCES EXTERNES**

Conseil de la FAEUQEP :

- Muriel Di Battista
- Asma Bouikni
- Hadrien Chénier-Marais

Trajectoire Québec - Muriel Di Battista

Table des partenaires universitaires – Hadrien Chénier-Marais

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA – Denis Sylvain

Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) – Denis Sylvain

Mise à jour septembre 2021

Proposition

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

## Conseil de programme 2019-2021

---

Membres ayant siégé ou siège actuellement au sein des conseils de programmes actifs de la Faculté de l'Éducation permanente (2019-2021)

### **Communication appliquée**

Martine Anctil  
Diana Maria Obregon Gonzalez  
Jolène Ruest

### **Coopération et solidarité internationales**

Jeong Taegy  
Isabelle Briottet  
Robertson Goachy

### **Droit**

Nickenson Aldonzar  
Sandra Guillemette  
Caroline Len  
Anas Slim

### **Gestion des services de santé et des SS**

Martyne Petitjean  
Marie Lyn St-Vil

### **Gestion philanthropique**

Alejandro Rodriguez Aguirre

### **Publicité et communication créative**

Marie-Pier Dorais  
Karine Lemieux  
Jean-Alain St-Louis  
Relations industrielles  
Frédéric Taillefer  
Anissa Nahid

### **Santé et sécurité du travail**

Farida Bedouhene  
Bchini Bouthelja

### **Santé mentale : fondements et pratiques d'interv.**

Jessica Thiffault Jessica  
Sylvain Turgeon

### **Toxicomanies : prévention et réadaptation**

Simon Désormeaux  
Marie-Sylvie Garand

### **Traduction 1 et 2**

Marie-Michèle Coulombe-Boulet  
Christine Laplante  
Émile Panet-Raymond  
Vincent Partensky

### **Conseils de programmes inactifs**

Français langue seconde  
Gérontologie  
Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme  
Journalisme  
Santé communautaire  
Criminologie  
Rédaction  
Victimologie  
Création et innovation  
Relations publiques  
Gestion appliquée à la police et à la sécurité

## **Suivi des résolutions du congrès biennal de 2019**

---

**1** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP, avec la FAEUQEP, prenne tous les moyens à sa disposition, y compris des pressions médiatiques, pour combattre les iniquités du régime de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec envers les étudiants à temps partiel.

**2** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP réitère sa position à l'effet de soustraire la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des revenus de l'aide financière aux études du gouvernement.

**3** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP et la FAEUQEP combattent les inégalités entre stagiaires provenant de différents programmes ou d'institutions, particulièrement pour les étudiants au certificat.

**4** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP et la FAEUQEP exigent que les universités de la province justifient leur refus d'accorder une équivalence de crédits en présence de cours au contenu fortement similaires

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) devrait se pencher sur la question par le biais de la rédaction d'un avis sur la situation des étudiants et des étudiantes à temps partiel. De plus, la question a été abordée avec la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, qui semble ouverte à étudier les différentes avenues possibles sur ce dossier.

Évidemment, la crise sanitaire a ralenti les travaux sur cette question, récemment le Comité a fait l'embauche d'une personne qui assurera le rôle de coordination et de recherche pour ses travaux. Un sous-comité a été mis en place par le CCAFE pour traiter de la question de l'Aide financière aux études à temps partiel et faciliter la rédaction de l'avis du Comité sur le sujet.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

L'agenda politique et l'état de l'économie du Québec on fait en sorte que les priorités au niveau du gouvernement en lien avec l'Aide financière aux études se concentraient sur des moyens d'aider les étudiants et étudiantes à faire face à la crise sanitaire que nous avons tous et toutes connue. Des représentations ont cependant été faites en ce sens auprès du ministère et des fonctionnaires concernés.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

L'agenda politique et l'état de l'économie du Québec permettent difficilement, à l'heure actuelle, de faire des représentations concernant la compensation financière des stages non obligatoires. Le dossier reprendra dès que la situation le permettra.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Les représentations à ce sujet se poursuivent, notamment dans le cadre du projet de Campus numérique, anciennement *eCampus* du gouvernement du Québec.

**5** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que les cours suivis sur cette plateforme numérique [eCampus] soient reconnus dans le cursus académique de l'étudiant ou de l'étudiante

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Le projet se nomme maintenant *Campus numérique* et il n'est plus prévu qu'il soit possible de suivre des cours à partir de cette plateforme. Elle servirait maintenant de catalogue des cours en ligne offerts dans les établissements d'enseignements supérieurs au Québec.

**6** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que *eCampus* Québec se dote d'une table d'équivalence pour les cours universitaires.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Le projet se nomme maintenant *Campus numérique*. Les représentations à cet effet se poursuivent.

**7** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP exerce un suivi auprès de la Faculté pour la création de programmes de DESS à court terme.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Les travaux à cet effet ont été mis sur pause au cours du printemps 2019 pour permettre à l'ensemble de la Faculté de se concentrer sur les défis reliés à la crise sanitaire actuelle. Il s'agit toutefois toujours d'une priorité facultaire. Des représentations ont été effectuées auprès du nouveau doyen de la FEP pour s'assurer que ce dossier fasse partie de ses priorités.

**8** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP reconduise, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

En cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, que la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Le tout a été reconduit tel quel pour l'année 2019-2020 et l'année 2020-2021.

**9 RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2019-2020 et 2020-2021 :

- La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP),
- Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF),
- L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF),
- L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

**10 RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP documente, par le biais d'un sondage et d'une webconférence, la qualité de la formation à distance offerte à la FEP. Les informations ainsi récoltées permettront de travailler à ce que les cours offerts en ligne ou en format hybride soient d'une qualité irréprochable

**11 RÉSOLUTION**

Il est résolu que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP maintienne sa position de continuer à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

L'adhésion a été renouvelée pour l'ensemble de ces organismes excepté pour le Mouvement Québécois des Adultes en Formation qui n'est plus en activité.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Une recherche préliminaire a été réalisée et l'élaboration du questionnaire a débuté. Toutefois, considérant la survenue de la pandémie et le transfert en vitesse de l'ensemble des activités d'enseignement en ligne, la situation actuelle est peu propice pour tenter de définir la qualité de la formation à distance offerte en temps normal. Le dossier reprendra son cours dès que la situation sera revenue à la normale.

Malgré tout, des représentations sont effectuées concernant la qualité des cours offerts en ligne, et ce, malgré le contexte pandémique. Celles-ci sont basées sur les commentaires et les questionnements reçus de la part des étudiants et des étudiantes, de même que sur les données des sondages internes menés par l'Université de Montréal.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

La crise pandémique a engendré le report de l'audience, auparavant prévue en mai 2020. Les audiences auront lieu du 1er novembre 2021 au 8 novembre 2021

**12** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP établisse un portrait des services actuellement disponibles le soir, compare le tout avec les autres universités au Québec et identifie les services à rendre disponibles le soir en priorité, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes. Que l'AGEEFEP revendique auprès des SAÉ la disponibilité en soirée des services qui correspondent aux besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

**13** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP fasse une étude des besoins des étudiants et des étudiantes de la FEP en matière de services qui ne sont pas offerts en soirée à l'Université de Montréal.

**14** **RÉSOLUTION**

Il est résolu que l'AGEEFEP s'assure que la FEP conserve son expertise en matière de reconnaissance des acquis expérientiels.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

La survenue de la pandémie a forcé l'Université à revisiter ses façons de faire, si bien que de nombreux services sont désormais disponibles en soirée et à distance.

Il faudra néanmoins faire un suivi serré au cours des prochains mois pour que le retour à la normale des activités n'engendre pas de baisse de service pour la communauté étudiante de la FEP. Un suivi est actuellement fait avec l'Université à ce sujet. L'Université encourage présentement le fonctionnement à distance le plus possible de ses services ce qui permet le maintien de l'offre qui avait été bonifiée. De plus, l'incertitude qui entoure encore la pandémie fait en sorte qu'à tout moment l'Université peut recevoir la consigne du gouvernement de tout refaire basculer à distance.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

La survenue de la pandémie a forcé l'Université à revisiter ses façons de faire, si bien que de nombreux services sont désormais disponibles en soirée et à distance. Une recherche préliminaire a tout de même été faite pour brosser un portrait des services disponibles en soirée à l'Université de Montréal et dans quelques autres universités québécoises. La présente crise sanitaire risque d'avoir changé les services disponibles dans les autres universités de soir et une étude approfondie restera à faire.

Il faudra néanmoins faire un suivi serré au cours des prochains mois pour que le retour à la normale des activités n'engendre pas de baisse de service pour la communauté étudiante de la FEP.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

L'Université de Montréal a adopté une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis, mais le processus prévoit que l'analyse des dossiers se fasse dans chacune des facultés concernées. La FEP dispose donc toujours d'une personne ressource formée en matière de reconnaissance des acquis expérientiels, ce qui lui permet de conserver son expertise à ce sujet.

## **Modification des règlements généraux**

---



### **Août 2021**

#### **Tableau des modifications aux règlements généraux**

Le comité de révision des Règlements généraux vous présente ci-dessous un tableau résumant les modifications apportées aux Règlements généraux (RG) de l'association étudiante et la justification de ces changements. Ce document ne représente pas les modifications finales qui, pour leur part, se retrouvent plutôt dans le document intitulé *RG\_document de travail\_provisoire* disponible dans l'espace virtuel. En effet, ici il est possible de retrouver l'essence des discussions tenues par le comité permettant de clarifier les modifications proposées. Le comité s'est réuni une dizaine de fois aux mois de mai, de juin et d'août 2021 et il a passé chaque article un par un pour les mettre à jour et les adapter à la réalité actuelle de l'AGEEFEP. À la suite du bouleversement qu'a engendré la Covid-19 dans l'enseignement aux études supérieures, le comité tient à souligner l'importance que les RG de l'association étudiante doivent être réévalués au fur et à mesure que le développement des cours en ligne et à distance s'accélère. En effet, certains articles des présents règlements ne sont pas adaptés aux étudiantes et étudiants qui suivent un programme entièrement à distance. Le comité relève également que l'association se doit de mettre à jour ses différentes politiques et en rédiger de nouvelles représentant mieux la réalité actuelle de l'AGEEFEP.

Certaines modifications aux règlements généraux s'appliquent à l'ensemble du document et pour faciliter la lecture, les voici en résumé :

1. L'expression « congrès régulier » devient assemblée générale, et ce, pour tout le texte. Cette modification permet de faire concorder les Règlements généraux ci-dessous avec l'usage courant du terme « assemblée générale » au sein de l'association étudiante.
2. L'expression « biennal » a été ajoutée au mot « Congrès » afin d'uniformiser le texte lorsqu'il est question du Congrès biennal.
3. Les instances ordinaires et extraordinaires qui étaient parfois traitées dans un même article ont été séparées. Les instances extraordinaires seront donc envoyées à la fin des instances ordinaires. Ceci affectera la numérotation.

## TITRE I – Dispositions préliminaires

Article	Formulation actuelle – RG révisé en 2018	Proposition de changements	Explication
1	Dans ces Règlements généraux, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants signifient :		
1a	«année» — la période couverte par l'exercice financier de l'AGEEFEP, allant du 1 <sup>er</sup> août au 31 juillet de l'année suivante;		
1b	«Code Lespérance» — LESPÉRANCE, Michel <i>et al.</i> <i>Guide de procédure des assemblées délibérantes</i> , Université de Montréal, 1980, 3 <sup>e</sup> édition, 53 pages;	«Code Lespérance» — LESPÉRANCE, Michel et al. <i>Guide de procédure des assemblées délibérantes</i> , Université de Montréal, édition en vigueur à l'Université de Montréal	Pour s'assurer de toujours utiliser la dernière version mise à jour, sans devoir modifier les RG.
1c	«jours francs» — tous les jours d'une année, à l'exception des jours fériés ainsi que des jours de fin de semaine. Dans un terme, tous les jours de ce terme inclusivement, sauf le premier.	Un délai exprimé en jours francs est un délai « qui ne comprend ni le jour qui constitue le point de départ ( <i>dies a quo</i> ), ni celui de l'échéance ( <i>dies ad quem</i> ) Le délai en <b>jours francs</b> ne peut pas s'arrêter un samedi ou un dimanche. Lorsque le décompte est effectué en <b>jours francs</b> et que la fin de ce décompte arrive à expiration un samedi, un dimanche ou un <b>jour</b> férié, le délai est prorogé jusqu'au lundi suivant.	Pour se conformer à la loi.

2	La compagnie régie par ces Règlements généraux a été constituée en corporation le 25 février 1985, sous l'autorité de la Partie III de la <i>Loi des compagnies</i> (L.R.Q., c. C-38).		
3	La compagnie régie par ces Règlements généraux a été accréditée le 18 décembre 1990 en vertu de la <i>Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants</i> (L.R.Q., c. A-3.01) comme l'association reconnue pour représenter les étudiantes et les étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle a été accréditée le 28 novembre 1995 en vertu de la <i>Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants</i> (L.R.Q., c. A-3.01) comme l'association reconnue pour représenter les étudiantes et les étudiants de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.		
4	La dénomination sociale de la compagnie régie par ces Règlements généraux est: «l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente». Elle est également désignée sous l'acronyme «AGEEFEP».		
5	Le logo de l'AGEEFEP est celui qui apparaît ci-dessous:		
6	Le sceau de l'AGEEFEP est celui qui apparaît ci-dessous:		

7	Le siège social de l'AGEEFEP est établi dans la ville de Montréal, au Québec.		
8	Les buts de l'AGEEFEP sont:		
8a	de regrouper la population étudiante de la Faculté de l'éducation permanente ainsi que la population étudiante adulte en éducation permanente de l'Université de Montréal;		
8b	de coordonner les actions et les revendications de ces étudiantes et étudiants, de défendre leurs droits, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser l'amélioration de leurs conditions d'étude;		
8c	de procurer une information complète et fidèle à ces étudiantes et étudiants afin de susciter en eux une prise de conscience de leur environnement et de leur permettre une réelle prise en charge de leur milieu;		
8d	et de promouvoir le développement et l'accessibilité de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes et ce, aux niveaux local, régional, national et international.		
9	Est membre de l'AGEEFEP toute personne engagée dans une activité pédagogique dispensée par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.		
10	Chaque membre de l'AGEEFEP a droit:		

10a	de vote lors des congrès, des élections et des référendums organisés dans le cadre de l'AGEEFEP;	de vote lors des congrès, <b>des assemblées générales</b> , des élections et des référendums organisés dans le cadre de l'AGEEFEP;	Éviter la confusion (redondance du mot congrès)
10b	de se porter candidat à toute élection tenue dans le cadre de l'AGEEFEP;		
10c	de participer aux activités de la vie étudiante et de bénéficier de tout service offert à ses membres par l'AGEEFEP;		
10d	à une représentation pleine et entière de la part de l'AGEEFEP en cas de mésentente avec la Faculté de l'éducation permanente ou tout autre service ou instance de l'Université de Montréal, dans la mesure où le motif de la mésentente ne va pas à l'encontre de l'un des buts poursuivis par l'AGEEFEP.		
11	Pour bénéficier de ses droits, un membre de l'AGEEFEP doit:		
11a	avoir acquitté sa cotisation;	avoir acquitté sa cotisation <b>pour la session en cours</b> .	Clarifier les différentes situations qui pourraient arriver. Une personne peut ne pas avoir de cours dans une session et payer sa cotisation directement à l'AGEEFEP pour pouvoir avoir ses droits.
11b	se soumettre aux règlements de l'AGEEFEP;		
11c	ne pas être sous le coup d'une suspension ou d'une expulsion.		

12	<p>S'il cause un préjudice sérieux à l'AGEEFEP ou s'il refuse de se conformer à l'un de ses règlements, un membre de l'AGEEFEP peut être suspendu ou expulsé.</p> <p>Lorsqu'une proposition de suspension ou d'expulsion d'un membre est présentée au Conseil de direction, celui-ci en informe le membre concerné par un avis expédié par courrier recommandé.</p> <p>L'avis doit indiquer les raisons qui motivent la proposition de suspension ou d'expulsion. L'avis doit également indiquer le lieu, la date et l'heure où la proposition de suspension ou d'expulsion sera étudiée par le Conseil de direction.</p> <p>Lors de cette réunion, qui ne peut avoir lieu moins de dix (10) jours francs après la date d'expédition de l'avis, le membre concerné doit avoir l'opportunité de s'exprimer devant le Conseil de direction afin de répondre aux accusations qui sont portées contre lui.</p> <p>Puis, le Conseil de direction, par un vote des deux tiers de ses membres présents, décide de la suspension ou de l'expulsion du membre. Le Conseil de direction fait parvenir par courrier recommandé une copie de sa décision au membre concerné.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Scinder la proposition.</li> <li>2. qui ne peut avoir lieu moins de dix (10) jours francs après la date de réception de l'avis</li> <li>3. devant le Conseil de direction afin de répondre aux allégations de préjudices sérieux à l'AGEEFEP ou de refuser de se conformer à un règlement.</li> <li>4. décide de la suspension ou de l'expulsion ou non du membre.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Scinder la proposition pour clarifier l'article. Voir le document word pour le détail de la scission.</li> <li>2. Réception plutôt qu'envoi pour être assuré que la personne ait bien reçu la proposition de suspension ou d'expulsion.</li> <li>3. Ici, accusation réfère au code criminel et l'association n'a pas ce pouvoir. On peut reprocher une faute envers en règlement.</li> <li>4. On donne ici l'occasion au CA de garder la personne en son sein.</li> </ol>
----	--	---	---

12a.	Lorsqu'une proposition de suspension ou d'expulsion d'un membre est présentée au Conseil de direction, celui-ci en informe le membre concerné par un avis expédié par courrier recommandé.		
13	<p>Un membre suspendu ou expulsé de l'AGEEFEP peut en appeler de la décision rendue par le Conseil de direction. Il doit alors transmettre une demande d'appel au secrétaire général de l'AGEEFEP. Cette demande doit être expédiée par courrier recommandé et dans un délai maximum de dix (10) jours francs suivant la date d'expédition de la copie de sa décision par le Conseil de direction.</p> <p>Dès réception de la demande d'appel, le secrétaire général entre en contact avec le membre concerné afin de mettre sur pied un Comité d'arbitrage.</p> <p>Ce Comité est composé de trois personnes choisies par consentement mutuel entre les parties en cause. Deux de ces personnes doivent obligatoirement provenir de l'extérieur de l'AGEEFEP.</p> <p>Pendant toute la procédure d'appel, le membre concerné continue d'être réputé suspendu ou exclu.</p> <p>Après avoir mené les auditions qu'il juge nécessaires, le Comité d'arbitrage, par un vote à la majorité absolue, confirme ou infirme la décision rendue par le Conseil de direction. La décision du Comité d'arbitrage est sans appel et est transmise aux deux parties par courrier recommandé.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Scinder la proposition.</li> <li>2. jours francs suivant la date de réception de la copie de sa décision par le Conseil de direction. -</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Scinder la proposition pour clarifier l'article. Voir document word.</li> <li>2. Uniformisation</li> </ol>

13.3	AJOUT COMPLET	Si la personne qui est visée par la proposition de suspension ou d'expulsion occupe la fonction de secrétaire général au sein de l'AGEEFEP, la personne qui occupe le poste de la présidence remplace le ou la secrétaire générale dans l'article 13.1	
------	---------------	--	--

## TITRE II – Congrès biennal

Article	Formulation actuelle	Proposition de changements	Explication
14	Le Congrès biennal agit à titre d'assemblée générale et a pour fonctions:		
14a	de déterminer les grandes orientations et les priorités d'action de l'AGEEFEP;		
14b	de faire modifier, par un vote des deux tiers, les lettres patentes de l'AGEEFEP;		
14c	d'adopter, de modifier ou de révoquer tout règlement de l'AGEEFEP, y compris ses Règlements généraux, par un vote des deux tiers;		
14d	de ratifier ou de révoquer, par un vote des deux tiers, l'adoption, la modification ou la révocation d'un règlement de l'AGEEFEP instauré par le Conseil de direction;		
14e	d'élire ainsi que, le cas échéant, de destituer les membres du Conseil de direction et du Comité exécutif;		Faire une politique administrative à faire en lien avec les modalités et processus à suivre
14f	de constituer tout comité ou commission pour l'assister dans ses fonctions, de déterminer sa composition et d'en fixer le mandat et d'en ratifier, révoquer ou modifier les décisions;		
14g	d'adopter le budget de l'AGEEFEP;		
14h	de recevoir les états financiers exigés par la loi dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours;	de recevoir les états financiers exigés par la loi dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours <b>après la fin de l'exercice financier</b> ;	Faire une précision dans le temps
14i	de nommer le vérificateur externe de l'AGEEFEP;		

14j	de fixer, par résolution, la cotisation des membres de l'AGEEFEP;		
14k	de décider de la tenue d'une consultation référendaire auprès des membres;		
14l	et de ratifier ou de révoquer toute résolution du Conseil de direction visant à affilier ou à désaffilier l'AGEEFEP à tout organisme.		
15	Le Congrès est composé :	Congrès <b>biennal</b>	
15a	de tout membre de l'AGEEFEP qui s'y est inscrit conformément à l'article 16;		
15b	de tout membre du Conseil de direction;		
15c	de tout membre du Comité exécutif;		
15d	de tout membre du Comité exécutif d'un Conseil régional;		
15e	et de tout représentant de l'AGEEFEP délégué à une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP s'est affiliée.		
15.1	Le Congrès peut également permettre à une personne d'assister à l'une de ses réunions, à titre d'observatrice.	1. Modifier pour 15.1 2. Le Congrès <b>biennal</b> peut admettre des observateurs.	1. Clarification 2. Conformité avec ce qui se fait dans la plupart des Congrès et assemblée générale. Permet de clarifier la potentielle confusion possible sur le nombre d'observateurs admissible.

16	<p>Afin de participer au Congrès et de pouvoir y exercer son droit de vote, un membre de l'AGEEFEP doit s'y inscrire en faisant parvenir par écrit son nom ainsi que ses coordonnées au siège social de l'AGEEFEP au moins dix-sept (17) jours francs avant la tenue d'une réunion ordinaire du Congrès et au moins trois (3) jours francs avant la tenue d'une réunion extraordinaire.</p> <p>Tout membre du Conseil de direction, du Comité exécutif, du Comité exécutif d'un Conseil régional ainsi que tout représentant de l'AGEEFEP délégué à une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP s'est affiliée, est automatiquement inscrit au Congrès Tournée de classes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Scinder en deux à partir de tout membre pour clarifier.</li> <li>2. Enlever automatiquement inscrit pour est membre d'office.</li> <li>3. au moins quatorze (14)</li> <li>4. ENVOYER CETTE SECTION DANS LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : et au moins trois (3) jours francs avant la tenue d'une réunion extraordinaire</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Clarification.</li> <li>2. Clarification</li> <li>3. Ajustement des délais pour correspondre à la réalité des courriels et des semaines habituelles de travail</li> <li>4. Mieux distinguer les instances ordinaires des instances extraordinaires.</li> </ol>
17	<p>Une tournée des classes doit obligatoirement être tenue au début de la session où se tient un Congrès biennal. Lors de cette tournée, les membres de l'AGEEFEP doivent avoir l'opportunité de s'inscrire au Congrès biennal.</p>		
18	<p>Le Congrès se réunit une fois par deux ans, au cours du trimestre d'automne.</p> <p>La date et le lieu de réunion du Congrès biennal sont déterminés par le Congrès biennal précédant ou, à défaut, par le Conseil de direction.</p>		

19	<p>À tout autre moment, par résolution du Conseil de direction ou à la requête écrite de la majorité des membres du Conseil de direction, le Congrès peut se réunir en réunion extraordinaire.</p> <p>Dès le dépôt d'une telle requête, le secrétaire général ou, à défaut tout membre du Comité exécutif, est tenu de convoquer dans un délai maximum de cinq (5) jours francs le Congrès en réunion extraordinaire.</p> <p>Seul un objet indiqué dans la résolution ou la requête pourra être débattu lors de cette réunion extraordinaire du Congrès.</p>	<p>1. Scinder l'article (délai de convocation, etc.)</p> <p>2 : Un membre souhaitant participer a jusqu'à 24 heures avant la tenue de la séance pour s'inscrire.</p> <p>3 : La séance du Congrès extraordinaire doit se tenir entre 5 à 10 jours francs après la date d'envoi de l'avis de convocation.</p> <p>À DÉCALER APRÈS LE CONGRÈS ORDINAIRE</p>	<p>1. Clarification. Voir word pour les détails.</p> <p>2. Clarification des modalités pour les membres. Donne un délai aux organisateurs pour valider l'identité des personnes inscrites et la validité de leur participation.</p> <p>3. Viens préciser quand est-ce que la rencontre doit se tenir</p>
20	<p>Le Congrès est convoqué par un avis publié sur le site web de l'association ou par affichage public dans chaque lieu d'enseignement de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.</p> <p>Cet avis ou cet affichage doit être réalisé au moins trente (30) jours francs avant la tenue d'une réunion ordinaire du Congrès et au moins douze (12) jours francs avant la tenue d'une réunion extraordinaire.</p>	<p>1. Enlever : et au moins douze (12) jours francs avant la tenue d'une réunion extraordinaire.</p> <p>2. Site internet (plutôt que web)</p> <p>3. Ajout : L'avis doit également être envoyé par courriel à l'ensemble des membres.</p>	<p>1. Cohérence avec le point précédent.</p> <p>2. Expression appropriée en français.</p> <p>3. Mise à jour à la réalité actuelle.</p>
21	<p>Les documents relatifs à la tenue d'un Congrès doivent être envoyés à chaque personne inscrite au moins douze (12) jours francs avant une réunion ordinaire.</p> <p>Chaque personne inscrite doit être convoquée par courrier ordinaire à l'adresse qu'elle a fournie à l'AGEEFEP. S'il est impossible d'expédier ces documents par courrier ordinaire, le Conseil de direction doit prendre les mesures nécessaires pour les faire parvenir autrement.</p>	<p>Les personnes inscrites au Congrès doivent recevoir un avis de convocation par courriel incluant les documents afférents douze (12) jours francs avant la tenue du Congrès.</p>	<p>1. Mise à jour de ce texte pour remplacer courrier par courriel.</p>

22	Le quorum nécessaire pour la tenue d'une réunion du Congrès équivaut au nombre le moins élevé de vingt-cinq pour-cent (25%) des membres composant le Congrès — en vertu de l'article 15 — ou 75 personnes.		
23	Chaque vote est pris à la majorité simple, à moins de dispositions contraires. En cas d'égalité des votes, le président de l'AGEEFEP possède un droit de vote prépondérant. Les votes par anticipation et par procuration sont prohibés. Seul un membre dûment inscrit au Congrès a droit de participer, de proposer et de voter.		
24	Les frais d'hébergement et de transport des membres inscrits au Congrès, dont le lieu habituel d'enseignement se situe à l'extérieur de la région de Montréal, sont assumés par l'AGEEFEP.	La politique de remboursement des frais détaille les frais remboursables pour les membres. Tous les frais encourus par un membre pour sa participation au Congrès biennal sont couverts selon la politique.	Simplifier le règlement. Ce changement permet également de référer à un document moins contraignant lorsque vient le temps de faire des modifications.
25	Le président de l'AGEEFEP préside toute réunion du Congrès. Toutefois, il peut céder cette responsabilité à une tierce personne si le Congrès y consent.		
26	Le secrétaire général de l'AGEEFEP agit à titre de secrétaire du Congrès. Toutefois, il peut céder cette responsabilité à une tierce personne si le Congrès y consent.		
27	Le déroulement d'une réunion du Congrès se fait conformément au <i>Code L'espérance</i> .		

28	<p>Le Comité des règlements a pour fonction d'élaborer toute proposition d'adoption, de modification ou de révocation d'un règlement de l'AGEEFEP. Il est composé d'au moins trois (3) personnes. Ces personnes sont nommées par le Conseil de direction au moins trente (30) jours francs avant la tenue du Congrès biennal. Leur mandat se termine avec la fin du Congrès biennal.</p> <p>Tout membre de l'AGEEFEP peut présenter une proposition au Comité des Règlements en la faisant parvenir au siège social de l'AGEEFEP au moins dix-sept (17) jours francs avant la tenue du Congrès biennal.</p>	<p>Tout membre de l'AGEEFEP peut présenter une proposition au Comité des Règlements en la faisant parvenir au siège social de l'AGEEFEP au moins vingt-et-un (21) jours francs avant la tenue du Congrès biennal.</p>	Uniformisation
29	<p>Le Comité de synthèse a pour fonction d'élaborer toute proposition devant être débattue au Congrès biennal, à l'exception des propositions relatives aux règlements. Il est composé d'au moins trois (3) personnes. Ces personnes sont nommées par le Conseil de direction au moins trente (30) jours francs avant la tenue du Congrès biennal. Leur mandat se termine avec la fin du Congrès biennal.</p> <p>Tout membre de l'AGEEFEP peut présenter une proposition au Comité de synthèse en la faisant parvenir au siège social de l'AGEEFEP au moins dix-sept (17) jours francs avant la tenue du Congrès biennal.</p>	<p>Tout membre de l'AGEEFEP peut présenter une proposition au Comité de synthèse en la faisant parvenir au siège social de l'AGEEFEP au moins 21 jours francs avant la tenue du Congrès biennal.</p>	Uniformisation

30	<p>Le Comité des mises en candidature a pour fonction de recevoir les candidatures aux cinq postes du Comité exécutif ainsi qu'aux dix postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction. Il est composé d'au moins trois personnes, dont le président du Comité des mises en candidature qui est nommé par le Conseil de direction au moins trente (30) jours francs avant la tenue du Congrès biennal. Le président du Comité des mises en candidature désigne les deux autres personnes qui forment, avec lui, le Comité des mises en candidature. Leur mandat se termine avec la fin du Congrès biennal.</p> <p>Le président du Comité des mises en candidature est le président d'élections.</p> <p>Le président du Comité des mises en candidature s'acquitte des élections des membres aux Conseils de programme.</p>	<p>1. À ABROGER: Le président du Comité des mises en candidature s'acquitte des élections des membres aux Conseils de programme.</p> <p>2. AJOUT : Les personnes membres du comité des mises en candidatures ne peuvent pas se présenter aux postes électifs. Les membres du Comité des mises en candidature se doivent d'être neutres et ne pas avoir de conflits d'intérêts. Tous les membres du Comité des mises en candidature sont tenus à la confidentialité.</p>	<p>1. Cohérence avec ce qui se fait en pratique. Les Conseils de programme envoient régulièrement des disponibilités à des postes, ce ne serait pas possible d'attendre un Congrès pour nommer quelqu'un.</p> <p>2. Assurer l'intégrité</p>
31	<p>Le Congrès régulier agit à titre d'assemblée annuelle conformément à la loi. Il possède les fonctions et est soumis aux devoirs qui sont prévus aux articles 224 et 98 alinéas 1 et 2 de la <i>Loi sur les compagnies</i>, L.R.Q. chapitre C-38. À cette fin, il adopte les états financiers de la compagnie. Il traite aussi de toute autre question que peut lui soumettre le Conseil de direction.</p>	<p>CONGRÈS RÉGULIER = ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</p>	
32	<p>Le Congrès régulier est composé:</p>		
32a	<p>de tout membre de l'AGEEFEP qui donne avis de sa présence au Congrès conformément à l'article 33;</p>		

32b	de tout membre du Conseil de direction;		
32c	de tout membre du Comité exécutif d'un Conseil régional;		
32d	et de tout représentant de l'AGEEFEP délégué à une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP s'est affiliée.		
	Le Congrès régulier peut également permettre à une personne d'assister à l'une de ses réunions, à titre d'observatrice.	32.1 Observateur. L'assemblée générale peut également admettre des observateurs	Clarification et simplification
33	Afin de participer au Congrès régulier et de pouvoir y exercer son droit de vote, un membre de l'AGEEFEP doit aviser l'Association de sa présence au moins dix-sept (17) jours francs avant la tenue d'une réunion du Congrès.	Afin de participer au Congrès régulier et de pouvoir y exercer son droit de vote, un membre de l'AGEEFEP doit aviser l'Association de sa présence au moins <b>quatorze (14)</b> jours francs avant la tenue d'une réunion de l'assemblée générale.	
34	Tout membre du Conseil de direction, du Comité exécutif d'un Conseil régional ainsi que tout représentant de l'AGEEFEP délégué à une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP s'est affiliée, est membre d'office du Congrès régulier.		
35	Le Congrès régulier se réunit au cours du trimestre d'automne, dans l'année séparant deux Congrès biennaux. La date et le lieu de réunion du Congrès régulier sont déterminés par le Congrès précédant ou, à défaut, par le Conseil de direction.	<b>L'Assemblée générale</b> se réunit au cours du trimestre d'automne, dans l'année séparant deux Congrès biennaux, soit au maximum 90 jours après la fin de l'exercice financier. (VOIR PLUS HAUT)	Uniformisation

36	<p>Le Congrès régulier est convoqué par un avis publié sur le site web de l'association ou par affichage public dans chaque lieu d'enseignement de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.</p> <p>Cet avis ou cet affichage doit être réalisé au moins trente (30) jours francs avant la tenue d'une réunion du Congrès régulier.</p>	<p>COHÉRENCE AVEC L'ARTICLE 20 - PARLER DE SITE INTERNET</p>	
37	<p>Les documents relatifs à la tenue d'un Congrès réguliers doivent être envoyés à chaque personne ayant avisé de sa présence et à chaque personne membre d'office au moins douze (12) jours francs avant une réunion.</p> <p>L'envoi se fait par courrier ordinaire à l'adresse qu'elle a fournie à l'AGEEFEP. S'il est impossible d'expédier ces documents par courrier ordinaire, le Conseil de direction doit prendre les mesures nécessaires pour les faire parvenir autrement.</p>	<p>CONCORDER AVEC POINT PAREIL DANS CONGRÈS BIENNAL</p>	
38	<p>Le quorum d'une réunion du Congrès régulier est constitué des membres présents.</p>		
39	<p>Chaque vote est pris à la majorité simple, à moins de dispositions contraires. En cas d'égalité des votes, le président de l'AGEEFEP possède un droit de vote prépondérant. Les votes par anticipation et par procuration sont prohibés. Seule une personne membre en conformité avec les articles 32 et 33 a droit de participer au Congrès régulier, de proposer et de voter.</p>		

40	<p>Le président de l'AGEEFEP préside toute réunion du Congrès régulier.</p> <p>Toutefois, il peut céder cette responsabilité à une tierce personne si le Congrès y consent.</p>		
41	<p>Le secrétaire général de l'AGEEFEP agit à titre de secrétaire du Congrès régulier.</p> <p>Toutefois, il peut céder cette responsabilité à une tierce personne si le Congrès y consent.</p>		
42	<p>Le déroulement d'une réunion du Congrès régulier se fait conformément au <i>Code L'espérance</i>.</p>		
43	<p>Les frais d'hébergement et de transport des membres inscrits au Congrès régulier, dont le lieu habituel de résidence se situe à l'extérieur d'un rayon de cinquante (50) kilomètres du campus principal de l'Université de Montréal, sont assumés par l'AGEEFEP.</p>	<p>CONCORDER AVEC POINT PAREIL DANS CONGRÈS BIENNAL</p>	

**TITRE III - CODI**

Article	Formulation actuelle	Proposition de changements	Explication
44	Le Conseil de direction agit à titre de conseil d'administration et a pour fonctions:		
44a	de voir à la réalisation de tout mandat confié par le Congrès, notamment la poursuite des grandes orientations et la réalisation des priorités d'action qu'il a déterminées;		
44b	d'adopter, de modifier ou de révoquer, par un vote des deux tiers, tout règlement de l'AGEEFEP, y compris ces Règlements généraux, lors d'une réunion convoquée exclusivement à cette fin.  Toute adoption, modification ou révocation d'un règlement de l'AGEEFEP par le Conseil de direction, à moins qu'elle ne soit ratifiée dans l'intervalle par le Congrès, n'est en vigueur que jusqu'à sa prochaine réunion biennale. Si elle n'est pas ratifiée lors de cette réunion, elle cesse d'être en vigueur, mais à compter de ce jour seulement et sans effet rétroactif;		
44c	de rendre compte de ses actions au Congrès et d'y présenter, sans appuieur, toute proposition;		
44d	de créer tout Conseil régional et d'en délimiter le territoire;		
44e	de combler, pour la durée non écoulée du mandat, toute vacance au Conseil de direction et au Comité exécutif;		
44f	abrogé;		
44g	de passer, au nom de l'AGEEFEP, tout contrat ou toute convention;		

44h	d'adopter, entre les réunions du Congrès, le budget et les états financiers et, tel que requis par la loi, de les soumettre au Congrès régulier pour ratification;	Congrès régulier = AG	
44i	de ratifier ou de révoquer toute dépense non budgétée et réalisée pour des motifs exceptionnels par le Comité exécutif;		
44j	d'embaucher ou de congédier tout employé de l'AGEEFEP, sur recommandation du Comité exécutif;	d'embaucher ou de congédier le coordonnateur général ou le coordonnateur général adjoint de l'AGEEFEP, sur recommandation du Comité exécutif	1 – Règle s'appliquerait ainsi au hauts dirigeants, ce qui correspond mieux ce qui se fait aux pratiques dans les autres organisations.
44k	de superviser les membres du Comité exécutif et tout représentant de l'AGEEFEP délégué à une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP s'est affiliée;		
44l	de constituer tout comité ou commission pour l'assister dans ses fonctions, de déterminer sa composition, d'en fixer le mandat et d'en ratifier, révoquer ou modifier les décisions;		
44m	d'embaucher, à titre d'administrateur contractuel, toute personne parmi ses membres afin de l'assister dans ses fonctions;		
44n	de décider de la tenue d'une consultation référendaire auprès des membres, cette consultation pouvant se tenir par courrier conventionnel ou par courrier électronique. Le conseil en établit les modalités et s'assure du respect de la confidentialité;		

44o	de décider d'affilier ou de désaffilier l'AGEEFEP à tout organisme.  Toute affiliation ou désaffiliation de l'AGEEFEP par le Conseil de direction, à moins qu'elle ne soit ratifiée dans l'intervalle par le Congrès, n'est en vigueur que jusqu'à sa prochaine réunion biennale. Si elle n'est pas ratifiée lors de cette réunion, elle cesse d'être en vigueur, mais à compter de ce jour seulement et sans effet rétroactif;		
44p	et de voir à la bonne administration de l'AGEEFEP sous tout autre rapport.		
45	Le Conseil de direction est composé:		
45a	de dix (10) directeurs élus par et parmi les membres inscrits au Congrès biennal;		
45b	du président de chaque Conseil régional;		
45c	du représentant des étudiant-e-s en formation professionnelle continue;	étudiants	Uniformisation
45d	et des membres du Comité exécutif.		
	Le Conseil de direction peut également permettre à une personne d'assister à l'une de ses réunions à titre d'observatrice.	45.1 Le Conseil de direction peut également permettre des observateurs. Le coordonnateur général et le coordonnateur général adjoint, lorsque non élus, sont observateurs d'office avec droit de parole.	Permettre de s'assurer que le CODI reçoive constamment des comptes du travail de ses hauts dirigeants

46	<p>Le Conseil de direction se réunit lorsque nécessaire, mais au moins deux (2) fois par trimestre.</p> <p>En cas d'urgence exceptionnelle le conseil peut être consulté par voie électronique (courriel), une telle consultation devant être considérée comme la tenue d'un conseil de direction et être inscrite à un procès-verbal.</p> <p>Le secrétaire général, ou à défaut tout membre du Comité exécutif, convoque le Conseil de direction en réunion ordinaire.</p>	INVERSER LE 2E ET 3E PARAGRAPHE	
47	<p>En tout temps, à la requête écrite de la majorité des membres du Conseil de direction ou de la majorité des membres du Comité exécutif, le Conseil de direction peut se réunir en réunion extraordinaire.</p> <p>Dès le dépôt d'une telle requête, le secrétaire général, ou à défaut tout membre du Comité exécutif, est tenu de convoquer le Conseil de direction en réunion extraordinaire.</p>	**SÉPARER ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE	

48	<p>Un avis de convocation à une réunion du Conseil de direction doit être parvenu à chaque membre du Conseil au moins trois (3) jours francs avant la tenue d'une réunion ordinaire et au moins un (1) jour franc avant la tenue d'une réunion extraordinaire.</p> <p>Un membre du Conseil de direction peut renoncer par écrit à l'avis de convocation à une réunion. Sa seule présence équivaut à une renonciation, à moins qu'il n'y assiste expressément pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation.</p> <p>Un membre du conseil de direction qui s'absente à plus de deux occasions consécutives sans motif valable (empêchement majeur) et sans prévenir le secrétaire général, sera démis de ses fonctions d'administrateur. Lors d'une telle circonstance, le secrétaire général informe le membre visé, par courrier, dans les trois jours suivant la deuxième absence, qu'une recommandation de le démettre de ses fonctions d'administrateur sera déposée à la prochaine réunion du conseil de direction.</p> <p>Suite à une telle décision, le membre visé par cette action pourra en appeler de cette décision, dans une lettre adressée aux membres du conseil d'administration, en démontrant son impossibilité de siéger et d'en informer le secrétaire général, et ce, à trois reprises.</p> <p>Advenant que le conseil de direction entérine la décision de démettre de ses fonctions le membre en question, le membre visé sera informé par écrit de cette décision finale. Le siège vacant sera comblé selon la procédure prévue à l'article 54 des présents règlements.</p>	<p>1 - 5 jours pour l'avis de convocation.  2 - **Les documents devront être disponibles trois jours d'avance  3. Enlever le « et ce, à trois reprises.  » ** lettre disant qu'à la 3e absence sans justification, il sera démis de facto de ses fonctions</p>	<p>1. Délai plus raisonnable  2. Délai plus raisonnable  3. Clarification</p>
----	---	--	---

49	Le quorum nécessaire pour la tenue d'une réunion du Conseil de direction est de la moitié plus un de ses membres.		
50	Chaque vote est pris à la majorité simple, à moins de dispositions contraires. En cas d'égalité des votes, le président de l'AGEEFEP possède un vote prépondérant. Les votes par anticipation et par procuration sont prohibés. Seul un membre du Conseil de direction a droit de participer, de proposer et de voter lors d'une réunion du Conseil de direction.		
51	Abrogé.		
52	Abrogé.		
53	<p>Les directeurs siégeant au Conseil de direction sont élus par et parmi les membres de l'AGEEFEP inscrits au Congrès biennal. Chaque candidat doit recevoir l'appui écrit de deux autres membres inscrits au Congrès biennal.</p> <p>Le mandat d'un directeur s'étend de son élection jusqu'au Congrès biennal suivant.</p> <p>Le déroulement de leur élection se fait conformément au Code Lespérance.</p>		

54	<p>Suite à l'élection des dix (10) directeurs en Congrès biennal, une liste est dressée comprenant le nom et les coordonnées de tous les candidats ainsi que le rang auquel ils sont arrivés.</p> <p>En cas de vacance à l'un des dix (10) postes de directeurs, le Comité de nomination communique, par courrier recommandé, avec les candidats défaits lors de l'élection ayant eu lieu au Congrès biennal précédent. Il offre à la personne arrivée au onzième rang sur la liste d'occuper le poste de directeur vacant. En cas de refus de la part de cette personne, il poursuit jusqu'à épuisement de la liste. En cas d'épuisement de la liste, le Comité de nomination recourt à sa procédure habituelle.</p>	<p>À ABROGER : En cas d'épuisement de la liste, le Comité de nomination recourt à sa procédure habituelle. En cas d'épuisement de la liste, le codi déterminera le recours qui lui convient.</p>	<p>Le comité est dissous à la fin du Congrès. Cohérence.</p>
55	<p>Le président de l'AGEEFEP préside toute réunion du Conseil de direction.</p> <p>Toutefois, il peut céder cette responsabilité à une tierce personne si le Conseil y consent.</p>		
56	<p>Le secrétaire général de l'AGEEFEP agit à titre de secrétaire du Conseil de direction.</p> <p>Toutefois, il peut céder cette responsabilité à une tierce personne si le Conseil y consent.</p>		
57	<p>Le déroulement d'une réunion du Conseil de direction se fait conformément au Code Lespérance.</p>	<p>au Code Lespérance en vigueur à l'Université de Montréal.</p>	<p>Uniformisation.</p>
58	<p>Le Comité de nomination a pour fonction de sélectionner toute personne devant représenter l'AGEEFEP dans une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP est affiliée. Dans l'accomplissement de cette fonction, il doit:</p>		

58a	informer les membres de l'AGEEFEP des postes vacants et des responsabilités qui s'y rattachent;		
58b	sélectionner, parmi les candidats, la (ou les) personne (s) qui représentera l'Ageefep et transmettre la (ou les) nomination (s) effectuée (s) au Conseil de direction lors de la prochaine séance du Conseil de direction pour être entériné;		
58c	acheminer au Conseil étudiant de l'Université de Montréal les candidats nommés par le Conseil de direction;	acheminer aux instances appropriées les candidats nommés par le Conseil de direction;	Le conseil étudiant de l'UdeM n'existe plus vraiment.
58d	et de s'assurer de la participation de tout représentant de l'AGEEFEP à l'instance où il a été délégué. Après deux (2) absences, consécutives ou non, tout représentant de l'AGEEFEP peut être destitué de ses fonctions par un vote des deux tiers du Conseil de direction, sur recommandation du Comité de nomination.	et de s'assurer de la participation de tout représentant de l'AGEEFEP à l'instance où il a été délégué. - Enlever tout le reste	Difficilement applicable / pas réaliste
59	Il est composé de trois (3) à cinq (5) personnes nommées par le Conseil de direction. Leur mandat est d'une année. Le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion du Comité de nomination est de la moitié plus un de ses membres. Le déroulement d'une réunion du Comité de nomination se fait conformément aux règles internes qu'il se donne ou, à défaut, conformément au <i>Code L'Espérance</i> . Les membres du Comité de nomination élisent, parmi eux, le président et le secrétaire du Comité.	Abrogé. Le comité de nomination est composé des membres du comité exécutif (58a)	Plus réaliste et ce qui se fait en pratique depuis des années.

## TITRE IV – Comité exécutif

Article	Formulation actuelle	Proposition de changements	Explication
60	Les affaires courantes de l'AGEEFEP sont administrées par le Comité exécutif qui a pour fonctions:		
60a	de voir à la réalisation de tout mandat que le Congrès biennal ou le Conseil de direction lui confie ou confie à l'un des ses membres;	de voir à la réalisation de tout mandat que le Congrès biennal, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ou le Conseil de direction lui confie ou confie à l'un des ses membres;	Uniformisation
60b	de faire rapport de ses activités au Congrès biennal et au Conseil de direction et de leur soumettre annuellement ses recommandations quant aux prévisions budgétaires;	de faire rapport de ses activités au Congrès biennal, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et au Conseil de direction et de leur soumettre annuellement ses recommandations quant aux prévisions budgétaires;	Uniformisation
60c	d'autoriser toute dépense budgétée relative au bon fonctionnement et à la tenue des activités courantes de l'AGEEFEP;		
60d	de dépenser ou d'engager, pour des motifs exceptionnels, toute dépense non budgétée, à condition d'en faire rapport à la réunion suivante du Conseil de direction;		
60e	de recommander au Conseil de direction l'embauche ou le congédiement de tout employé de l'AGEEFEP;	Abrogé.	Responsabilité du coordonnateur général
60f	et de voir à la bonne marche de l'AGEEFEP sous tout autre rapport.		
61	Le Comité exécutif, qui fonctionne en collégialité, est composé de cinq membres occupant les fonctions suivantes: présidence, secrétariat général et trois vice-présidences.		

62	<p>Le Comité exécutif se réunit lorsque nécessaire, mais au moins deux fois par mois. Il peut se réunir par conférence téléphonique.</p> <p>En cas d'urgence exceptionnelle le Comité exécutif peut être consulté par voie électronique (courriel), une telle consultation devant être considérée comme la tenue d'une séance du comité exécutif et être inscrite à un procès-verbal.</p> <p>Le secrétaire général convoque le Comité exécutif en réunion. Cependant, à la demande d'au moins trois (3) membres du Comité exécutif, tout membre peut convoquer celui-ci.</p>	<p>Le Comité exécutif se réunit lorsque nécessaire et il se rencontre minimalement au moins trois fois la session d'automne, trois fois la session d'hiver et une fois lors de la session d'été.</p>	Pas applicable
63	<p>Chaque membre du Comité exécutif doit être convoqué à une réunion du Comité au moins un (1) jour franc avant sa tenue.</p> <p>Toutefois, en cas d'urgence et si la majorité des membres du Comité exécutif y consent, une réunion peut avoir lieu sans aucune procédure de convocation.</p>	<p>1. Chaque membre du Comité exécutif doit être convoqué à une réunion du Comité au moins trois (3) jours francs avant sa tenue.</p> <p>2. À ABROGER : Toutefois, en cas d'urgence et si la majorité des membres du Comité exécutif y consent, une réunion peut avoir lieu sans aucune procédure de convocation.</p> <p>3. REPRENDRE LE TEXTE DU CODI SUR LA RENONCIATION ET L'ADAPTER POUR L'EXÉCUTIF</p>	<p>1. Délai plus raisonnable 2. Non raisonnable comme procédure. 3. Uniformisation</p>
64	<p>Le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion du Comité exécutif est de trois (3) membres.</p>	<p>Le quorum nécessaire à la tenue d'une réunion du Comité exécutif est composé de LE PRÉSIDENT OU LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL et de deux (2) autres membres</p>	

65	<p>Seul un membre du Comité exécutif a droit de proposition et de vote. Les votes par anticipation et par procuration sont prohibés. Chaque vote est pris à la majorité simple, à moins de dispositions contraires.</p> <p>En cas d'égalité des voix, le président de l'AGEEFEP détient un vote prépondérant.</p>	1 - À enlever : à moins de dispositions contraires.	
66	<p>Les membres du Comité exécutif sont élus par et parmi les membres de l'AGEEFEP inscrits au Congrès biennal. Chaque candidat doit recevoir l'appui écrit de cinq autres membres de l'AGEEFEP. Toute candidature au Comité exécutif doit être reçue au siège social de l'AGEEFEP au moins dix-sept (17) jours francs avant la tenue du Congrès biennal afin qu'une liste des candidats au Comité exécutif soit incluse parmi les documents envoyés aux membres inscrits au Congrès biennal.</p> <p>Leur mandat s'étend de leur élection jusqu'au Congrès biennal suivant.</p> <p>Malgré les dispositions de l'article 54 des présents Règlements, un membre du Comité exécutif qui démissionne peut, par un avis écrit faisant part de son intention et expédié au secrétaire général dans les dix (10) jours suivant sa démission, occuper de plein droit un poste de directeur qui devient vacant par la suite au Conseil de direction.</p>	<p>1 - Quatorze (14) jours francs : à harmoniser avec le reste.</p> <p>2 - Malgré les dispositions de l'article 54 des présents Règlements, un membre du Comité exécutif qui démissionne peut, par un avis écrit faisant part de son intention et expédié au secrétaire général <b>AU PRÉSIDENT</b> dans les dix (10) jours suivant sa démission, occuper de plein droit un poste de directeur qui devient vacant par la suite au Conseil de direction.</p>	<p>1 – Uniformisation 2 – Cohérence pour ne pas qu'un SG ait à s'envoyer à lui-même une lettre.</p>

67	Le déroulement d'une réunion du Comité exécutif se fait conformément au règlement prévu à cette fin ou, à défaut, conformément au <i>Code L'espérance</i> .	Le déroulement d'une réunion du Comité exécutif se fait conformément au règlement prévu à cette fin ou, à défaut, conformément au <i>Code L'espérance en vigueur à l'UdeM</i> .	Uniformisation
68	La personne occupant la présidence est l'officière en chef et la représentante officielle de l'AGEEFEP. Plus précisément, elle a pour fonctions:		
68a	de présider chaque réunion de toute instance de l'AGEEFEP et d'y prendre part. En cas d'égalité des voix, elle possède un droit de vote prépondérant. Avec l'accord d'une majorité des membres de l'instance concernée, elle peut céder la présidence à une autre personne. Elle conserve néanmoins un droit de vote prépondérant;		
68b	de voir à l'exécution des décisions prises par le Congrès biennal et par le Conseil de direction et de rendre compte à ces deux instances des travaux accomplis par le Comité exécutif;	de voir à l'exécution des décisions prises par le Congrès biennal, l'Assemblée générale et par le Conseil de direction et de rendre compte à ces trois instances des travaux accomplis par le Comité exécutif;	Uniformisation
68c	d'authentifier par sa signature tout document engageant l'AGEEFEP;		
68d	de siéger comme membre ex officio de tout comité, commission ou organisme de l'AGEEFEP;		
68e	et de coordonner le travail des officiers et des employés de l'AGEEFEP.	et de s'assurer du bon déroulement du travail des officiers et de la coordination générale et de la coordination générale adjointe de l'AGEEFEP.	Responsabilité du travail des employés permanents revient aux hauts dirigeants

69	La personne occupant le secrétariat général assiste le président dans ses fonctions. En cas d'absence ou d'incapacité du président, elle le remplace. Elle exerce alors les fonctions et détient les pouvoirs du président. De plus, elle a pour fonctions:		
69a	de convoquer, d'organiser et d'agir à titre de secrétaire de chaque réunion de toute instance de l'AGEEFEP et d'y prendre part. Avec l'accord d'une majorité des membres de l'instance concernée, elle peut céder le secrétariat de la réunion à une autre personne;		
69b	d'accréditer chaque membre désirant participer à une réunion du Congrès biennal ou régulier;	assemblée générale au lieu de congrès régulier	
69c	de conserver, au siège social de l'AGEEFEP, un ou plusieurs registres où sont consignées les informations exigées par la loi. Elle a la garde du sceau ainsi que des archives de l'AGEEFEP et doit les rendre accessibles à tout membre pour consultation au siège social de l'AGEEFEP;		
69d	de voir à l'élaboration et au respect des budgets adoptés par le Conseil de direction pour chaque comité, commission ou organisme de l'AGEEFEP;		
69e	de tenir ou de faire tenir les livres et documents relatifs aux opérations financières de l'AGEEFEP. De préparer ou de faire préparer, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'exercice financier, le bilan et les états financiers. Elle est également responsable de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'AGEEFEP;		
69f	de déposer les deniers de l'AGEEFEP dans une institution financière déterminée par le Conseil de direction;		
69g	de voir à la bonne gestion du personnel de l'AGEEFEP;	Abrogé.	Responsabilité des hauts dirigeants.

69h	et de signer, conjointement avec le président, les effets de commerce de l'AGEEFEP.		
70	La personne occupant une vice-présidence a pour fonctions:		
70a	de promouvoir l'AGEEFEP auprès de ses membres;		
70b	d'assurer le développement de l'AGEEFEP en favorisant la participation de ses membres aux activités de la vie universitaire et associative;		
70c	de s'assurer que les revendications des membres de l'AGEEFEP soient acheminées aux instances appropriées;	de s'assurer, en collaboration avec le président et le secrétaire général, que les revendications des membres de l'AGEEFEP soient acheminées aux instances appropriées;	
70d	de remplir toute fonction que peut lui confier le conseil d'administration ou le comité exécutif;		
70e	d'assister aux réunions de toute instance dont les travaux portent sur les dossiers dont il est responsable. De veiller à la participation et à la formation des personnes déléguées par l'AGEEFEP dans ces instances et de les soutenir dans leurs travaux;		
70f	de voir à la bonne marche de tout service mis sur pied par l'AGEEFEP et dont il a la responsabilité.		
71	Abrogé.		
72	Abrogé.		

**TITRE V – CONSEIL RÉGIONAUX.****SUSPENDU****TITRE VI – REPRÉSENTANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE AU CODI****À ABROGER****TITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES**

Article	Formulation actuelle	Proposition de changements	Explication
89	L'exercice financier de l'AGEEFEP s'étend du 1 <sup>er</sup> août au 31 juillet.		
90	Les ressources financières de l'AGEEFEP se composent:		
90a	de la cotisation perçue auprès des membres;		
90b	des dons, subventions, legs et autres contributions en argent, en valeurs mobilières ou immobilières que reçoit l'AGEEFEP;		
90c	des placements que peut faire l'AGEEFEP, des revenus découlant des activités qu'elle organise et des surplus qu'elle peut réaliser;		
90d	et, le cas échéant, de toute autre source de revenu.		
91	Tout effet de commerce, contrat ou convention doit être signé par le président et le secrétaire général de l'AGEEFEP ou, en cas d'absence ou d'incapacité de leur part, par tout autre membre du Comité exécutif.		
92	Le Conseil de direction peut:		

92a	faire des emprunts de deniers sur le crédit de l'AGEEFEP;		
92b	émettre des obligations ou autres valeurs de l'AGEEFEP et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;		
92c	nonobstant les dispositions du Code civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, de l'AGEEFEP, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionnés par acte de fidéicomis, conformément aux articles 28, 29 et 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16), ou de toute autre manière;	À enlever : Nonobstant les dispositions du Code civil	Les RG de l'AGEEFEP ne peuvent pas faire fi du code civil.
92d	hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de l'AGEEFEP ou donner ces divers es-pèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de l'AGEEFEP.		
93	Conformément aux articles 95 et 224 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q. c. C-38), l'AGEEFEP ne peut faire de prêt, avance ou don à aucun de ses membres.		

94	<p>Les livres comptables et les états financiers de l'AGEEFEP sont vérifiés, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de chaque exercice financier, par un vérificateur externe. Celui-ci est désigné par le Congrès.</p> <p>Le Conseil de direction peut également nommer un contrôleur interne dont le mandat est de s'assurer du respect des normes comptables en cours d'exercice financier.</p>	Congrès biennal.	
95	<p>Les livres comptables de l'AGEEFEP sont conservés au siège comptables social, sous la garde du secrétaire général.</p> <p>En tout temps et sur demande écrite, un membre de l'AGEEFEP peut consulter, en présence du secrétaire général, les livres comptables de l'AGEEFEP au siège social.</p>	au siège social	Erreur de transcription
96	<p>En cas de litige quant à l'interprétation des règlements de l'AGEEFEP, il revient au président de l'AGEEFEP d'en indiquer l'interprétation adéquate.</p> <p>Cette interprétation prévaut, à moins qu'elle ne soit infirmée par un vote du Conseil de direction ou du Congrès biennal.</p> <p>Si une disposition d'un règlement de l'AGEEFEP est incompatible avec ces Règlements généraux, ceux-ci ont préséance.</p>	Cette interprétation prévaut, à moins qu'elle ne soit infirmée par un vote du Conseil de direction, l'Assemblée générale ou du Congrès biennal.	Uniformisation

97	<p>Le Congrès biennal peut adopter, modifier ou révoquer les ou révocation. règlements de l'AGEEFEP, y compris ces Règlements généraux, par un vote des deux tiers.</p> <p>Toutefois, le Conseil de direction peut adopter, modifier ou révoquer, par un vote des deux tiers, tout règlement de l'AGEEFEP, y compris ses Règlements généraux, lors d'une réunion convoquée exclusivement à cette fin.</p> <p>Toute adoption, modification ou révocation d'un règlement de l'AGEEFEP par le Conseil de direction, à moins qu'elle ne soit ratifiée dans l'intervalle par le Congrès, n'est en vigueur que jusqu'à la prochaine réunion biennale du Congrès. Si elle n'est pas ratifiée lors de cette réunion, elle cesse d'être en vigueur, mais à compter de ce jour seulement et sans effet rétroactif.</p>	ENLEVER le ou révocation.	Erreur de transcription.
----	--	---------------------------	--------------------------

98	<p>Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil de direction embauche ou congédie tout employé de l'AGEEFEP et détermine ses fonctions et ses conditions de travail.</p> <p>Tout employé permanent de l'AGEEFEP, ou tout employé de l'une de ses entreprises auxiliaires, qui est également membre de l'AGEEFEP, peut se porter candidat à un poste du Comité exécutif ou du Conseil de direction. Toutefois, cette personne ainsi élue cesse d'occuper sa fonction à titre d'employé de l'AGEEFEP ou de l'entreprise auxiliaire à compter de son élection.</p> <p>Tout employé permanent de l'AGEEFEP, ou tout employé de l'une de ses entreprises auxiliaires, qui est également membre de l'AGEEFEP, peut se porter candidat pour représenter l'AGEEFEP sur une instance de l'Université de Montréal ou d'un organisme auquel l'AGEEFEP s'est affiliée, seulement si le Conseil de direction l'y autorise.</p>	<p>ABROGER : Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil de direction embauche ou congédie tout employé de l'AGEEFEP et détermine ses fonctions et ses conditions de travail.</p>	<p>Responsabilité des hauts dirigeants.</p>
99	<p>Toute personne qui, lors de la tournée des classes prévue à l'article 17, s'inscrit pour représenter sa classe.</p>	<p>Abrogé.</p>	
100	<p>Au début de chaque trimestre, chaque classe où les membres de l'AGEEFEP reçoivent leur enseignement peut désigner un ou plusieurs agents de liaison.</p> <p>Chaque agent de liaison a pour fonction d'assurer une meilleure liaison entre les membres de sa classe et les instances de l'AGEEFEP. Pour ce faire, il voit à informer les officiers de l'AGEEFEP des besoins exprimés par les membres de sa classe. Il veille également à transmettre aux membres de sa classe l'information qui lui est remise par les officiers de l'AGEEFEP.</p> <p>Le mandat d'un agent de liaison s'étend de sa nomination jusqu'à la fin de ses études.</p>	<p>Abrogé.</p>	

101	Des membres de l'AGEEFEP, inscrits dans un programme de certificat, peuvent demander au Conseil de direction de mettre sur pied un Conseil étudiant conformément au Règlement sur les Conseils étudiants de certificat (Règlement 97-01 du cahier de règlements)		
102	L'AGEEFEP ne peut être dissoute que par le Congrès biennal, sur un vote des deux tiers.  En cas de liquidation ou de distribution des biens de l'AGEEFEP, ceux-ci sont dévolus à un ou plusieurs organismes à but non lucratif ayant leur siège social au Québec et poursuivant des buts similaires à ceux de l'AGEEFEP.		
103	Ces Règlements généraux entrent en vigueur dès leur adoption par le Congrès biennal de l'AGEEFEP, par un vote des deux tiers.  Dès l'entrée en vigueur des présents Règlements généraux, leur version antérieure mise à jour au mois de novembre 1992 est abrogée.	mois de novembre 1992 est remplacé par octobre 2021	

## **Bilan des affaires politiques, académiques et étudiantes**

---

*LE PRÉSENT DOCUMENT RASSEMBLE LES PRINCIPALES NOUVELLES POLITIQUES ET ACADÉMIQUES SURVENUES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION.*

## **CRISE PANDÉMIQUE**

Au mois de mars 2020, la survenue de la crise pandémique a chamboulé l'ensemble des activités de l'organisation. En quelques jours, l'ensemble des processus ont été revus pour permettre à toute l'équipe de fonctionner à distance. Après une pause d'à peine une semaine, l'Université reprenait tant bien que mal ses activités, dans une formule entièrement numérique. Au cours de cette période, l'équipe a été grandement sollicitée pour répondre aux questions et aux différentes demandes d'aide et de soutien de la communauté étudiante. Malgré les temps particulièrement difficiles, toute l'équipe s'est dévouée corps et âme pour permettre aux étudiants et aux étudiantes de compléter leur trimestre d'hiver 2020 avec le moins de heurts possible. D'ailleurs, l'Université a mis en place plusieurs mesures pour permettre à la communauté étudiante de concilier plus facilement leur nouvelle réalité : report de la date d'abandon, octroi de délais supplémentaires pour la remise des travaux, formulaire d'absence à une évaluation, prêt d'équipement informatique, fonds d'aide d'urgence, etc. Il est également à noter que l'AGEEFEP a pu contribuer à ce fonds d'urgence à la hauteur de 20 000 \$ afin de soutenir directement les étudiants et les étudiantes aux prises avec d'importantes difficultés financières.

Bien que les nombreux bouleversements vécus au cours des derniers mois n'aient pas été réjouissants, il semble que la tenue des cours à distance soit profitable pour certains étudiants et certaines étudiantes. En effet, selon les sondages menés par l'Université, la communauté étudiante de la FEP fait preuve de davantage de résilience et semble mieux tirer parti de la situation actuelle que le reste de la population étudiante de l'Université. Même si le trimestre d'automne 2020 ainsi que le trimestre d'hiver 2021 se sont tenus entièrement à distance, toute l'équipe est demeurée mobilisée pour s'assurer que l'expérience étudiante et la qualité de la formation soient au rendez-vous.

Au courant de l'été 2021, le gouvernement du Québec a fait l'annonce que la session d'automne 2021 aurait lieu en présence sur les campus si 75 % de la population des 18-29 ans recevaient deux doses du vaccin. Après des discussions avec le ministère, il a été possible de faire en sorte que le calcul du pourcentage de vaccination ne soit plus calculé sur le total de la population des 18-29 ans, mais bien par rapport aux étudiants et étudiantes qui fréquentent le campus de l'Université de Montréal. Il est important de noter que l'appui du retour en classe en personne s'est fait à la suite de la publication de plusieurs études, dont une étude faite conjointement par l'Union étudiante du Québec et notre Fédération, la FAEUQEP, qui montrait que la pandémie combinée à l'enseignement à distance augmentait de beaucoup l'effet des facteurs aggravants sur la santé psychologique des étudiants et des étudiantes.

Présentement, les bureaux de l'AGEEFEP tout comme la Brunante sont ouverts au public en respect des consignes sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec et l'Université de Montréal. Ce faisant, au moins deux personnes travaillant pour l'AGEEFEP sont présentes au bureau pour répondre aux questions des étudiants et étudiantes qui voudraient venir faire nous poser des questions ou avoir des renseignements.

Les consignes sanitaires à respecter sur le campus sont nombreuses. Voici les principales :

- Port du masque de procédure en tout temps ;
- Pour toutes les activités académiques, le passeport vaccinal n'est pas nécessaire. Mais, celui-ci est nécessaire pour toutes les activités non académiques ;
- Pas de vente d'alcool sur le campus ;
- Distanciation de deux mètres entre les personnes dans les aires alimentaires (ce qui inclut la Brunante).

Nous constatons un bon respect des consignes de la part des étudiants et étudiantes membres de l'AGEEFEP. Cependant, la situation reste en développement et nous devons rester vigilants face aux prochains développements. Le Québec est présentement aux prises avec une quatrième vague d'infections ce qui fait en sorte que nous ne pouvons prévoir s'il y aura ou non la nécessité de resserrer les mesures sanitaires.

### **NOUVEAU RECTEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Au cours du mois de février 2020, le Conseil de l'Université a procédé à la nomination d'un nouveau recteur, en remplaçant de Guy Breton dont le mandat arrivait à terme. Daniel Jutras, qui était auparavant doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill est donc entré en poste le 1er juin dernier. Depuis son entrée en poste, celui-ci a tenu deux assemblées virtuelles — pandémie oblige — où l'ensemble des membres de la communauté universitaire ont été conviés. De plus, dès les premières semaines de son mandat, l'équipe de l'AGEEFEP a pu rencontrer le nouveau recteur et échanger avec lui sur les priorités de l'association pour les années à venir. Une activité a également été organisée au cours de l'été 2020 afin de rencontrer et d'échanger avec l'ensemble des membres qui composent la nouvelle équipe rectorale. Cette activité a eu lieu de nouveau lors de l'été 2021 et une rencontre du même type a été organisée avec les directions des différents services au début du trimestre d'automne 2021.

### **NOUVEAU DOYEN À LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

À la fin du mois d'août 2020, le Conseil de l'Université a procédé à la nomination de Michel Janosz, à titre de nouveau doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), en remplacement de M. Christian Blanchet. Celui-ci a débuté son mandat le 1er octobre 2021 et il sera aux commandes de la Faculté jusqu'en 2026. Rapidement, le nouveau Doyen, la présidente de l'AGEEFEP ainsi que l'équipe de direction de l'association ont convenu qu'il était nécessaire de tenir des rencontres mensuelles pour que nous puissions discuter des enjeux qui touchent la communauté étudiante de la FEP. Ces rencontres permettent aussi de bien faire connaître les différentes revendications des étudiants et étudiantes de la FEP.

Pour en savoir un peu plus, un article présentant un portrait sommaire du nouveau doyen est disponible sur la page web de la Faculté, à l'adresse suivante :

<https://fep.umontreal.ca/babillard/article/michel-janosz-nouveau-doyen-de-la-faculte-deleducation-permanente/>.

### **AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Le 21 août 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur, Madame Danielle McCann, a annoncé des investissements majeurs dans l'aide financière aux études (AFE) ainsi que dans l'aide apportée dans le contexte de la crise pandémique. Pour l'AFE, deux mesures distinctes ont été annoncées. La première est pérenne, donc elle correspond à une augmentation récurrente de l'AFE. La seconde est ponctuelle et vise à répondre aux besoins en AFE lié à la situation particulière qu'est la crise sanitaire que nous connaissons présentement. Les investissements récurrents représentent un total de 100 millions de dollars et permettent d'augmenter les frais de subsistance et le revenu protégé des étudiants et des étudiantes, de diminuer la contribution des tiers et de bonifier le programme de prêt pour achat de matériel. De ces différentes mesures, seule la dernière est accessible aux étudiants et aux étudiantes à temps partiel, puisque la Loi sur l'aide financière aux études ne leur permet pas de recevoir de l'aide financière sous forme de bourse<sup>1</sup>. Pour sa part, la bonification ponctuelle de l'AFE représente une somme totale de 200 millions de dollars, qui a été totalement investie dans la portion des frais de subsistance de l'AFE. À nouveau, ces changements ne concernent que les étudiants et les étudiantes à temps plein.

<sup>1</sup> L'accessibilité du programme de bourse de l'aide financière aux études pour la communauté étudiante à temps partiel est une revendication historique de l'AGEEFEP de même que de la FAEUQEP. Le dossier est mis de l'avant à chaque occasion où cela est possible lors des différentes rencontres avec le gouvernement. Pour le moment, la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur semble ouverte à étudier le dossier et des représentations supplémentaires à ce sujet seront donc menées au cours de la prochaine année.

En plus des investissements en aide financière aux études, la ministre a annoncé une aide supplémentaire de 75 millions de dollars aux universités pour les aider à faire face aux défis découlant de la crise sanitaire. Cette aide vient s'ajouter aux différentes mesures déjà annoncées par le ministère depuis le début de la crise et est divisée ainsi : 35 millions de dollars pour le soutien matériel, 30 millions de dollars pour l'encadrement pédagogique de même que 10 millions de dollars pour le soutien psychosocial. Au cours des prochaines semaines, l'AGEEFEP veillera à ce que ses sommes soient utilisées adéquatement, notamment en offrant des services directs à la communauté étudiante. L'association s'assurera également que les étudiants et les étudiantes de la FEP y aient accès dans la proportion qui leur revient.

Au courant de l'été 2021, il a été annoncé par le ministère de l'Enseignement supérieur et sa ministre, madame Danielle McCann, que les investissements temporaires dans le programme d'aide financière aux études ont été reconduits pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 pour laisser le temps à la crise sanitaire de se résorber et aider les étudiants et étudiantes en ces temps incertains. Encore une fois, cette aide concerne le programme d'aide financière aux études pour les étudiants et étudiantes aux études à temps plein et ne concerne pas les étudiants et les étudiantes aux études à temps partiel.

D'autre part, le comité consultatif sur l'Aide financière aux études (CCAFE) entamera cette année des travaux sur le programme d'aide financière pour les étudiants et les étudiantes à temps partiel. La question de l'ajout de bourse dans ce programme fera partie des questions qui seront examinées par CCAFE lors de ces travaux. À titre indicatif, le CCAFE a pour mandat de conseiller la ministre de l'Enseignement supérieur sur les questions touchant l'accessibilité financière aux études qui pourraient affecter les étudiants et les étudiantes tout au long de leur parcours.

### **PROPOSITION 1**

*« Que l'AGEEFEP, avec la FAEUQEP, prenne tous les moyens à sa disposition, y compris des pressions médiatiques, pour combattre ces iniquités du régime de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec envers les étudiants à temps partiel. »*

### **SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE**

En 2018, l'AGEEFEP a participé à l'enquête « Sous ta façade » menée par l'Union étudiante du Québec (UEQ). Au total, 527 membres ont participé à l'enquête, ce qui a permis de brosser le portrait de la santé psychologique des étudiants et des étudiantes de la FEP. Selon l'analyse reçue, les principaux facteurs de risque à la santé psychologique des membres de l'AGEEFEP sont la solitude, la précarité financière et la consommation de psychostimulants alors que les principaux facteurs de protections sont la satisfaction à l'égard du sommeil et le soutien des pairs. Ces informations permettront d'améliorer les services offerts par l'association de même que de cibler de nouveaux champs d'action en matière de santé psychologique étudiante.

À l'automne 2020, notre fédération étudiante, la FAEUQEP, a collaboré avec l'Union étudiante du Québec pour faire une étude sur l'état de la santé psychologique étudiante universitaire pendant la crise sanitaire. Les résultats de cette étude sont parus lors de la session d'hiver 2021 et sont venus confirmer les chiffres d'une autre étude qui était parue à la fin de la session d'automne 2020 et menée par la Fédération étudiante collégiale du Québec. Ces deux études constatent que la situation de la santé psychologique étudiante s'est détériorée au courant de la pandémie et que l'isolement est un facteur aggravant marqué. Ces études ont pu permettre à l'AGEEFEP d'aider l'Université de Montréal à mettre en place une bonification temporaire de l'aide sociopsychologique disponible à la communauté étudiante pour diminuer les effets négatifs le plus possible de la crise sur les membres de l'AGEEFEP.

## **PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE**

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est un programme accéléré de sélection des travailleurs qualifiés et travailleuses qualifiées qui permet d'obtenir un certificat de sélection du Québec (CSQ) en vue de la résidence permanente. Il s'agit d'un programme destiné à la fois aux personnes diplômées du Québec de même qu'aux travailleurs étrangers et aux travailleuses étrangères temporaires. En novembre dernier, le gouvernement a voulu modifier les critères d'admissibilité du PEQ, afin de faire en sorte que les personnes sélectionnées au sein de celui-ci correspondent davantage aux besoins québécois en matière de main-d'œuvre.

De nombreux acteurs de la société civile se sont opposés à cette réforme et ont forcé la tenue de consultations publiques. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), notre fédération nationale, a présenté un mémoire lors de ces consultations et a également signé une lettre ouverte conjointement à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et à l'Union étudiante du Québec (UEQ) à ce sujet.

## **POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

S'inspirant de la longue expérience de la FEP en la matière, l'Université de Montréal a procédé il y a quelques mois à l'adoption d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis expérientiels. Ce processus permet de reconnaître les connaissances, les habiletés et les compétences acquises dans le cadre d'une expérience professionnelle ou de formation continue. Le tout peut donc permettre aux étudiants ou aux étudiantes d'obtenir une admission dans certains programmes d'études ou de recevoir une exemption pour certains cours de leur formation. Ainsi, un nouveau service de la reconnaissance des acquis expérientiel est désormais en place et agit à titre de bureau d'accueil pour toutes les demandes effectuées à cet effet. Celles-ci sont par la suite traitées directement au sein de la Faculté concernée, si bien que la FEP détient toujours l'expertise particulière qu'elle a mis de nombreuses années à développer. De plus, les frais pour le dépôt d'une demande de même que pour l'examen du dossier sont demeurés stables.

L'information sommaire au sujet du processus est disponible ici : <https://admission.umontreal.ca/admission/preparation-de-la-demande/se-faire-reconnaitre-desacquis-experientiels/>

## **NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES**

Outre les changements mineurs et les réformes apportées aux différents programmes d'études de la FEP au cours des deux dernières années, plusieurs nouveautés ont été intégrées dans l'offre de cours et de programmes de la Faculté. En effet, un nouveau certificat en enjeux contemporains de gestions a été créé. Celui-ci est composé de plusieurs microprogrammes portant sur des éléments spécifiques qui constituent bien souvent des défis actuels auxquels doivent faire face les gestionnaires : diversité, inclusion, enquête, santé mentale, etc. De plus, un total de dix nouveaux baccalauréats par cumul en gestion ont été créés, le tout grâce à une collaboration avec HEC Montréal.

La liste complète de ces nouveaux baccalauréats peut être retrouvée ici : <https://fep.umontreal.ca/programmes/baccalaureats/baccalaureats-par-cumul-en-gestion/>

De plus, la pandémie a révélé, notamment par une pétition, un goût accru des membres de l'AGEEFEP pour l'enseignement à distance, ce dernier permettant une meilleure conciliation entre le travail, la famille et les études. En réaction à cela, la FEP est entrain de repenser son offre de cours à distance et il est prévu que cette offre augmentera dans les prochaines années. La FEP ne deviendra pas une faculté d'enseignement à distance, mais offrir une partie de ses cours à distance permettra de répondre à cette demande. Il faudra suivre le développement de cette nouvelle offre de cours pour nous assurer que ces cours sont de qualité comparable aux cours en présence.

Finalement, la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 a ralenti le développement de programmes de diplômes d'études supérieures spécialisés (DESS) au sein de la FEP. Il faudra continuer à faire des pressions sur le décennat pour s'assurer que la volonté des étudiants et des étudiantes de voir se développer cette offre de formation soit mise en place.

## **PROPOSITION 2**

*« Que l'AGEEFEP documente la qualité de la formation à distance offerte à la FEP. Les informations ainsi récoltées permettront de travailler à ce que les cours offerts en ligne ou en format hybride soient d'une qualité irréprochable.*

*Que l'AGEEFEP exerce un suivi auprès de la Faculté pour la création de programmes de DESS à court terme »*

## **PROJET COMPÉTENCES-FEP**

Dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives de soutien à la réussite de l'Université de Montréal, la FEP a reçu le financement nécessaire pour développer un outil d'autodiagnostic et d'autoformation pour le soutien à l'apprentissage. L'outil, appelé « Compétences FEP » est accessible en ligne à l'ensemble de la communauté étudiante, à l'adresse suivante : <https://fadfep.ca/autoEval/>. Celui-ci permet d'aider les étudiants et les étudiantes à identifier leurs difficultés d'apprentissage tout en les guidant vers les ressources institutionnelles adaptées à leur situation personnelle. Il est possible de l'utiliser à la fois pour faire l'auto-évaluation de ses compétences d'études universitaires de premier cycle ou pour celles nécessaires pour réussir des études à distance.

Cette dernière option est particulièrement utile dans le contexte pandémique actuel, qui force la tenue des séances de cours à distance pour cette session. D'autres projets de nature académique visant à soutenir la réussite des étudiants et des étudiantes sont également en cours de développement au sein de la Faculté. Ceux-ci seront mis de l'avant par le biais de notre infolettre et de nos réseaux sociaux dès qu'ils seront prêts à être déployés auprès de l'ensemble de la communauté étudiante.

## **ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

En octobre 2018, le recteur de l'Université de Montréal procédait à la nomination de Mme Marie Mc Andrew à titre de conseillère spéciale du recteur en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Depuis, un grand chantier a été entrepris afin d'identifier les défis et les zones d'amélioration possible à ce niveau, et ce, dans toutes les sphères de la communauté universitaire. Après avoir rédigé et publié un énoncé de vision l'année dernière, les travaux de Mme Mc Andrew se sont conclus cette année par la diffusion d'un état des lieux de même que d'un plan d'action s'étendant sur les trois prochaines années en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Plusieurs orientations de ce plan d'action concernant directement l'AGEEFEP, l'association s'assurera, au cours des prochaines années, que des avancées concrètes soient réalisées à ce sujet. Il sera possible, pour cela, d'œuvrer en collaboration avec les personnes dédiées à ces missions au sein du secrétariat général de l'Université. Pour en savoir plus, il vous est possible de consulter l'énoncé de vision, l'état des lieux ainsi que le plan d'action au bout du lien suivant : <https://www.umontreal.ca/diversite/>

## **COMPTOIR DE SERVICES DE LA FAÉCUM**

Au cours de la dernière année, une entente de service a été conclue entre l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). Cette entente a permis aux étudiants et aux étudiantes de la FEP d'avoir accès aux différents services de même qu'aux installations des comptoirs de la FAÉCUM en soirée. Au cours de la session d'hiver 2020, il a donc été possible pour les étudiants et les étudiantes d'obtenir de l'information, de faire relier ou numériser des documents, d'imprimer à faible coût, d'emprunter du matériel, de récupérer leur agenda, d'accéder à un ordinateur en libre-service, d'acheter des titres de transport en

commun de même que de se procurer du matériel scolaire à prix réduit. Les circonstances particulières entourant la pandémie de COVID-19 ont toutefois mis temporairement un terme à cette entente, qui pourra être renouvelée une fois les choses revenues à la normale.

### **ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le 17 septembre dernier, des élections municipales ont été déclenchées partout sur le territoire du Québec. En vue de ces élections, les associations étudiantes universitaires du campus de la montagne ainsi que l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM se sont réunies à l'invitation de Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) pour discuter de la possibilité de remettre en place la Coalition régionale étudiante (CREM) pour mettre en place une plateforme électorale commune.

Cette plateforme tournerait principalement autour des enjeux suivants :

- L'obtention d'un tarif avantageux pour les étudiants et les étudiantes à temps partiel pour les transports collectifs ;
- Le logement étudiant, dont du logement étudiant pour les familles et les personnes en situation de handicap.

Ces enjeux sont bénéfiques pour la communauté étudiante de la FEP et leur assureraient d'une part une diminution des coûts reliés aux transports pendant leurs études ainsi qu'un accès à des logements conçus en fonction des besoins d'étudiants et d'étudiantes.

### **PROPOSITION 3**

*« Que l'AGEEFEP intègre la coalition régionale étudiante de Montréal ;*

*Que l'AGEEFEP revendique un tarif avantageux dans le transport collectif pour les étudiants et étudiantes à temps partiel ;*

*Que l'AGEEFEP réclame la construction de plus de logement étudiant, incluant du logement étudiant pour les familles et les personnes en situation de handicap.»*

### **CHANTIER SUR LA RÉUSSITE**

Le scientifique en chef du Québec a fait au courant de la dernière année des consultations larges dans le milieu de l'enseignement supérieur sur les conditions permettant la réussite aux études supérieures. La voix de l'AGEEFEP a été entendue lors de ces consultations au travers des positions défendues par notre fédération étudiante, la FAEUQEP. Cette dernière, en plus de participer aux journées de consultations, a soumis un mémoire commun avec les membres de la table des partenaires universitaires. Ce mémoire rappelait les principales positions adoptées lors des États généraux sur l'Enseignement supérieur (EGES) qui ont eu lieu en 2017. Lors de ces consultations, il a été question d'accessibilité aux études supérieures, de la transition d'un milieu à l'autre (d'un cycle vers l'autre, mais aussi des transitions entre le milieu du travail et le milieu universitaire), des obstacles à la réussite en cours de parcours et de conciliation entre le travail, la famille et les études.

Le scientifique en chef a fait paraître son rapport suite aux consultations et il est possible de le consulter en suivant ce lien-ci : <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/luniversite-du-futur/>

### **LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LE CONTEXTE UNIVERSITAIRE**

À la suite de quelques scandales qui ont frappé certaines universités québécoises, comme canadienne, le gouvernement du Québec a décidé de mettre en place une Commission scientifique et technique sur la liberté

d'expression dans un contexte universitaire. Cette Commission est dirigée par Alexandre Cloutier, ancien délégué aux affaires extérieures et actuel Vice-recteur aux partenariats et Secrétaire général de l'Université du Québec à Chicoutimi. Dans le cadre des travaux de cette Commission, la voix des étudiants et des étudiantes de la FEP s'est fait entendre au travers d'un mémoire déposé par notre Fédération, la FAEUQEP. Ce mémoire défendait que la liberté d'expression et les libertés universitaires étaient trop importantes pour faire en sorte que le gouvernement vienne les restreindre et que c'était aux universités de venir mettre en place des mesures pour éviter des débordements. Le rapport de la commission devrait être rendu disponible au courant de l'automne. La lecture de ce document nous renseignera sur la marche à suivre pour la suite des choses.

Au même moment, monsieur Daniel Jutras, recteur de l'Université de Montréal, a mis en place une mission du recteur sur le sujet de la liberté d'expression dans un contexte universitaire dont un membre de l'AGEEFEP faisait partie. Cette mission a entendu plusieurs membres de la communauté étudiante, enseignante et des employés et employées de soutien de l'Université. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un énoncé de principe défendant les libertés universitaires et la liberté d'expression, mais qui rappelle à tous et toutes l'importance du respect et de bien choisir ses mots pour éviter d'en utiliser qui ne blesse certaines personnes ou groupes de personnes. L'énoncé de principe écrit par les membres de la mission du recteur a été adopté et envoyé à la Commission dirigée par monsieur Cloutier et les recommandations seront adoptées lors d'une Assemblée universitaire qui aurait lieu cet automne. Il sera important de suivre la suite du dossier pour voir comment seront appliquées les recommandations faites par les membres de la mission.

## **CAMPUS NUMÉRIQUE**

Anciennement connu sous le nom de eCampus, le projet de campus numérique du ministère de l'enseignement supérieur est présentement sur la glace. Il n'a que peu progressé dans les deux dernières années, mais nous savons que ce sera un catalogue des cours disponible à distance dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec. Nous continuons à suivre avec attention le développement du dossier pour nous assurer qu'il réponde bien aux besoins de la communauté étudiante.

## **PROPOSITION 4**

*« Que le Campus numérique se dote d'un mécanisme d'équivalence pour les cours universitaires. »*

## **FOND D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE**

Les cotisations des membres de l'AGEEFEP envers le Fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE) sont utilisées de multiples manières.

### **AGEEFEP – FEP – UDEM**

La majorité des cotisations (75%) vont directement à la population étudiante de la FEP. 75 000\$ sont attribués en bourses pour la population étudiante de la FEP en situation de précarité (les dossiers sont étudiés par le service socioéconomique de l'Université de Montréal), 15 000\$ sont attribués pour des stages ou activités liés au domaine d'étude et 10 000\$ sont attribués à des projets étudiants ayant lieu sur le campus. La partie restante des cotisations (25%) est dirigée vers des projets visant l'ensemble de la population universitaire.

Il est important de rappeler que ces cotisations ne sont pas obligatoires mais qu'elles sont essentielles pour soutenir la population étudiante en situation de précarité et qu'elles contribuent significativement à l'effervescence étudiante sur le campus ainsi qu'à la qualité des infrastructures.

## PROPOSITION 5

« Que l'AGEEFEP reconduise, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante. En cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, que la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses. »

## AFFILIATION

À chaque année, l'AGEEFEP participe aux d'autres organismes qui sont en lien avec les conditions d'études des étudiants et des étudiantes de l'éducation permanente et de la formation continue. La participation à ces instances fait en sorte que la voix des étudiants et des étudiantes de la FEP est entendue sur plusieurs plateformes où elle ne le serait pas en temps normal. Il est important que l'AGEEFEP continue de siéger sur ces différentes instances. Cependant, il est nécessaire d'évaluer périodiquement la justesse de continuer à s'affilier avec certains organismes.

Tout d'abord, il ne sera pas possible de renouveler notre affiliation au Mouvement des Québécois adultes en formation puisque ce regroupement a cessé ses activités. Ensuite, lors des deux dernières années, l'AGEEFEP n'a pas eu l'occasion de participer aux activités du Conseil international d'éducation des adultes (CIEA). Dans le dernier cas, aucune rencontre n'a été tenue ou activité et donc très peu d'avantages ont été présents à faire partie de ce groupe.

## PROPOSITION 6

« Que l'AGEEFEP renouvelle son affiliation aux groupes suivants pour les années 2021-2022 et 2022-2023 :

- La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
- L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes
- L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
- Le Conseil international d'éducation des adultes

Que l'AGEEFEP ne renouvelle pas son adhésion aux organismes suivants pour les années 2021-2022 et 202-2023 :

- Le Mouvement Québécois des adultes en formation. »

## RESSOURCES HUMAINES

Les deux dernières années ont vu plusieurs changements. Tout d'abord, le départ à la retraite de monsieur Denis Sylvain qui a occupé les fonctions de président et de coordonnateur de l'Association depuis de nombreuses années. Il a été remplacé dans ses fonctions par madame Andréanne St-Gelais. Cette dernière a quitté ses fonctions à l'automne 2020. Le conseil de direction a fait le choix de nommer Muriel di Battista dans les fonctions de présidente par intérim et d'engager un coordonnateur général, monsieur Hadrien Chénier-Marais, en octobre 2020.

Un poste a aussi été créé pour répondre aux besoins exprimés lors du dernier Congrès de l'AGEEFEP par des étudiants et des étudiantes de voir leur association organiser plus d'activités. Il s'agit d'un poste d'attaché à la logistique dont les principales fonctions sont de mettre en place des activités pour les membres de l'association et de s'assurer de leur réussite logistique. Ce poste n'est pas à temps plein, mais plutôt à temps partiel. Hadrien Chénier-Marais a été d'abord embauché à ce poste en mars 2020. Ce dernier a quitté ses fonctions pour devenir le coordonnateur général de l'association en octobre 2020. Un nouvel attaché à la logistique a été embauché. C'est monsieur Salah Bereguia qui occupe présentement ce poste.

L'automne 2021 a été marqué par le départ de deux employés de l'AGEEFEP. Tout d'abord, madame Asma Bouikni a quitté ses fonctions de coordonnatrice générale adjointe. Elle garde cependant ses fonctions de secrétaire générale de l'Association. Ensuite, monsieur François Jaworski a quitté ses fonctions de chargé aux communications. Au moment d'écrire ces lignes, le conseil de direction a fait le choix d'attendre après le Congrès de l'AGEEFEP de cette année pour remplacer le poste de coordination générale adjointe. De son côté, l'AGEEFEP est entrain de procéder à l'embauche d'un nouveau chargé aux communications ou une nouvelle chargée aux communications.



Association générale des étudiantes et étudiants de la  
Faculté de l'éducation permanente  
Université de Montréal

## **Projet de planification stratégique 2021-2025**

**Pistes et propositions**

Mandat réalisé par Eskipre inc.

5875 rue Saint-Hubert Montréal QC H2S2L8

514 909-8778 | <https://eskipre.com>

<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE (PROPOSITION)</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
<b>MÉTHODE DE TRAVAIL EMPLOYÉE POUR DÉVELOPPER LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE</b>	<b>5</b>
<b>MISSION, VISION ET VALEURS</b>	<b>7</b>
<b>1 — CONSTRUIRE SUR UNE HISTOIRE RICHE</b>	<b>9</b>
VALEURS ET MISSION	9
DES REVENDICATIONS ET DES GAINS OBTENUS DE LONGUE HALEINE	11
<b>2 — L'ÉDUCATION PERMANENTE EN CHANGEMENT</b>	<b>13</b>
MIEUX CONNAÎTRE NOS MEMBRES	13
RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS	15
L'EXCELLENCE ACADÉMIQUE	17
<b>3 — UNE VOIX DISTINCTE À FAIRE ENTENDRE</b>	<b>19</b>
DES CHANTIERS À CONSIDÉRER	19
LA PRÉSENCE DANS LES DIVERS FORUMS ET LES PARTENARIATS	21
<b>4 — UNE AGEEFEP FORTE</b>	<b>23</b>
GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE	23
MIEUX COMMUNIQUER	25
<b>PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>27</b>

**MOT DE LA PRÉSIDENTE, À VENIR**

## Contexte général

L'AGEEFEP qui se consacre à la défense et la représentation de la communauté étudiante de la FEP adopte pour la première fois de son histoire une planification stratégique. Forte de plus de trente d'ans d'expérience, l'Association entend construire sur ses forces pour planifier son travail des prochaines années, se projeter vers l'avant et célébrer fièrement 40 années de représentation étudiante en 2025.

Cette planification s'est construite dans un contexte particulier. La pandémie actuelle a forcé l'examen d'un certain nombre de questions fondamentales pour l'éducation permanente. Pendant plusieurs mois, les lieux physiques fréquentés par la population étudiante de la FEP se sont vidés. Pourtant, l'enseignement s'est poursuivi.

Ainsi, on a pu découvrir les forces et les limites de la formation à distance. Pour plusieurs, il s'agit d'un modèle devenu « normal ». Pour d'autres, un retour en classe est essentiel. La FEP sera appelée à prendre position et déterminer quelle forme d'enseignement sera favorisée à l'avenir. Dans cette redéfinition du modèle d'enseignement, il faudra s'assurer que les étudiants suivant un parcours en éducation permanente sont entendus.

La pandémie a aussi eu un impact important sur le travail de l'AGEEFEP, mais notons également qu'au même moment, après 35 ans d'existence, un changement de garde important s'opérait à la direction de l'Association. Toutes ces circonstances ne rendent pas plus facile l'exercice d'une planification stratégique, mais le rendent plus nécessaire.

La consultation menée récemment a révélé des pistes de travail qui pourront inspirer l'Association. Des membres ont souligné la possibilité d'ajuster ou de développer des activités régulières de l'AGEEFEP et plusieurs ont mentionné les possibilités d'améliorer les communications de l'Association ou encore la façon de maintenir un lien fort avec ses membres.

Le monde universitaire a toujours été un lieu important pour mener les débats de société. Actuellement, les questions telles que l'équité, la diversité et l'inclusion, la liberté académique, les inconduites ou violences à caractère sexuel sont autant d'enjeux importants qui suscitent des discussions dans les instances universitaires. Ce sont des discussions auxquelles l'AGEEFEP veut certainement prendre part.

Plusieurs grands dossiers préoccupent l'AGEEFEP dont celui de l'accessibilité aux études pour les adultes plus éloignés de l'université. La structure de la FEP est propice à favoriser une plus grande accessibilité, notamment pour augmenter le nombre d'étudiants provenant des Premières Nations. Toujours en matière d'accessibilité, la flexibilité et les compétences de la FEP doivent aussi être mises à contribution pour favoriser l'accès aux études universitaires de la population vivant avec un handicap. L'AGEEFEP entend poursuivre le travail pour faire évoluer la faculté en matière d'accessibilité.

## Méthode de travail employée pour développer la planification stratégique

L'Association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) a entrepris une réflexion basée sur une consultation de ses membres et de ses partenaires. Elle a confié un mandat à la firme Eskipre pour l'accompagner dans cette démarche. Il s'agissait de dégager une information utile pour l'Association, nourrir sa réflexion et permettre la rédaction de son Plan stratégique 2021-2025.

À noter : ont été consultés les gens qui le veulent et le dialogue a été facilité par l'équipe d'Eskipre, qui a agi à titre de tiers neutre. La présence d'un tiers neutre permet de construire la crédibilité auprès des parties prenantes consultées et facilite le dialogue dans le but de mettre au jour des pistes de recommandations. Aucune des étapes de consultation ne constitue un sondage. Il s'agit d'une consultation visant à faire émerger des contenus qui aideront l'AGEEFEP dans son travail.

### Les étapes

Le mandat de consultation comportait trois étapes, soit un questionnaire en ligne et des ateliers participatifs en groupe avec des membres et des entretiens téléphoniques individuels avec des partenaires. L'information recueillie a été analysée dans deux rapports soumis à l'Association. Une étape de co-construction avec l'Association a ensuite permis de discuter les pistes d'action pour le plan stratégique.

- **Entretiens téléphoniques avec les partenaires de l'AGEEFEP**

Afin de nourrir la réflexion et prendre le pouls des partenaires de l'Association, une étape de la démarche a consisté à mener des discussions en profondeur avec des personnes actives à la FEP, à l'Université de Montréal et dans le monde universitaire québécois. Seize entrevues ont été réalisées.

- **Ateliers participatifs avec des membres de l'AGEEFEP**

Une autre étape de la démarche a consisté à organiser des ateliers en ligne, afin de mener des discussions avec les membres de l'AGEEFEP. Cinq ateliers participatifs ont été réalisés.

- **Questionnaire en ligne pour les membres de l'AGEEFEP**

Un troisième outil, un questionnaire en ligne pour les membres de l'Association, a été mis en place dès le début de la consultation afin de recueillir des informations sommaires et sensibiliser les membres de l'AGEEFEP à cette démarche de consultation.

Les informations récoltées au cours de ces trois étapes ont été discutées lors de deux rencontres avec des administrateurs de l'AGEEFEP. Ces rencontres de co-construction ont mis en lumière des pistes de travail qui constitueront l'essentiel des recommandations pour la construction d'un plan stratégique efficace, ambitieux et ancré dans la réalité des préoccupations actuelles.

Nourrie par la démarche de consultation et les rencontres de co-construction avec les administrateurs, la planification devrait se faire à partir de quatre grands axes :

1. Construire sur l'histoire
2. L'éducation permanente en changement
3. Une voix distincte à faire entendre
4. Une AGEEFEP forte

## Mission, vision et valeurs

### Mission

La mission première de l'AGEEFEP est **d'assurer le respect des droits** de sa population étudiante. L'association siège à un grand nombre d'instances décisionnelles et de comités en veillant à la qualité de l'offre de cours et des conditions d'études.

Il est aussi crucial **d'informer** les étudiantes et étudiants d'une manière brève et efficace, surtout considérant les spécificités de notre population étudiante.

Finalement, l'association doit **rassembler** les étudiantes et étudiants tout en tissant des liens avec divers partenaires du milieu de l'éducation, que ce soit pour faire avancer des dossiers politiques ou simplement se réunir.

### Vision

La vision de l'AGEEFEP se construit essentiellement autour d'une **valorisation de l'éducation permanente** et d'un désir de voir celle-ci prendre sa juste place, à moyen et long terme, permettant ainsi à l'Université de Montréal de répondre et de s'adapter aux besoins changeants d'une population diversifiée qui souhaite parfaire ses connaissances, effectuer un retour aux études ou avancer sur le plan professionnel.

### Valeurs

Les valeurs de l'AGEEFEP sont énoncées afin de former une anagramme qui donne le mot partenariat. Ce mot est celui qui uni les différentes valeurs portées par l'AGEEFEP et son désir de mettre en place des liens forts avec d'autres groupes et organisations afin de défendre les intérêts et les droits de ses étudiants et étudiantes membres.

Persévérance : La persévérance c'est de continuer de suivre un chemin tracer par les actions passées, mais résolument tourné vers l'avenir. L'AGEEFEP est fier d'où elle vient et connaît le chemin qu'elle doit suivre à l'avenir.

Accessibilité : L'AGEEFEP défend l'accessibilité dans toutes ses actions. Que ce soit en lien avec l'accessibilité aux études supérieures ou encore l'accessibilité universelle, l'AGEEFEP fait de l'accessibilité une préoccupation constante de ses actions.

Représentativité : La représentativité est le socle sur lequel reposent toutes les actions de l'AGEEFEP. Représenter la volonté et défende les besoins de ses membres sont eu cœur du travail de l'AGEEFEP.

Transparence : Les actions de l'AGEEFEP se doivent d'être transparentes pour que ses membres puissent évaluer et demander des comptes aux personnes qui les représentent auprès de l'Université de Montréal.

Excellence : L'AGEEFEP se doit d'être excellente dans son travail et de s'assurer de travailler dans l'optique d'aller chercher les meilleurs résultats pour ses membres. Elle est aussi responsable de s'assurer de l'excellence de l'enseignement prodigué et des méthodes d'enseignements pour s'assurer de l'excellence de la formation reçue.

Association : L'AGEEFEP est une réunion durable membre de la communauté étudiante de la Faculté de l'éducation permanente. Elle les rassemble et les regroupe pour que leur union fasse leur force.

Rassembleur : L'AGEEFEP, dans toutes ses actions, cherche à créer des liens et souhaite être un vecteur de convergence des forces qui travaillent à améliorer les conditions des étudiants et étudiantes en éducation permanente et en formation continue.

Initiative : L'AGEEFEP est au-devant des problématiques qui pourraient toucher la communauté étudiante de la Faculté de l'éducation permanente. Pour ce faire, elle ne craint pas de proposer des solutions, d'entreprendre des actions pour défendre les intérêts des membres de sa communauté.

Adaptabilité : L'AGEEFEP est en mesure de naviguer les différents changements qu'elle rencontre. Elle accepte de changer lorsqu'elle fait face à de nouvelles situations.

Tolérance : L'AGEEFEP encourage la participation de tous et toutes dans leurs capacités. Elle favorise aussi la prise de position différente au sein de ses instances puisque c'est du choc des idées que naissent les projets.

## 1 — Construire sur une histoire riche

### Valeurs et mission

L'histoire de l'Association débute avec son institutionnalisation et l'adoption de sa charte qui énonce clairement sa mission et ses valeurs. Fondée en 1985, l'AGEEFEP est un organisme sans but lucratif incorporé en vertu de la partie III de la Loi des compagnies. Sa charte engage l'Association à réaliser les objectifs suivants :

- regrouper les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
- défendre les droits collectifs et individuels des membres
- procurer aux étudiants et aux étudiantes l'information la plus complète possible sur leur environnement universitaire
- encourager chez les membres la prise en charge de leur milieu de vie et de leurs études
- promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes aux niveaux local, régional, national et international

L'AGEEFEP est accrédité en vertu de la *Loi sur le financement et l'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants*, adoptée en 1983 par l'Assemblée nationale du Québec. Plusieurs la nomment la loi 32 en référence au projet de loi 32 qui lui a donné naissance. Généralement perçue comme une codification de pratiques déjà existantes dans le milieu de l'éducation, la loi est un atout pour la vie associative étudiante au Québec, garantissant aux étudiants les conditions essentielles pour le bon fonctionnement de leurs regroupements.

Les valeurs et la mission de l'AGEEFEP se trouvent dans sa charte constitutive. Au cours des prochaines années un travail de réflexion pour les modifier est envisageable mais devra se faire au sein des instances de l'Association.

### Contexte actuel

Travailler pour favoriser l'accessibilité aux études et la réussite académique demeure le cœur du travail de l'AGEEFEP, et ce pour tous les profils, très diversifiés, de la communauté étudiante inscrite à la FEP.

Tous les concepts énoncés dans sa charte à sa fondation étaient pertinents et le demeurent. Il est à noter que la consultation menée récemment a mis en lumière le fait que les membres de l'Association les connaissent peu ou pas du tout, mais qu'ils démontrent un intérêt pour ses actions.

## Orientations stratégiques

- Une association renforcée et accomplissant mieux que jamais ses mandats
- Une association ayant un lien fort avec ses membres
- Une association reconnue pour l'importance de son travail

## Pistes d'action suggérées

1. Mieux faire connaître l'Association, son fonctionnement et ses services auprès de tous ses membres par une communication dynamique et prévoir d'y consacrer les ressources nécessaires
2. Développer une stratégie de tournées de classes en virtuel et en présentiel, visant à susciter la mobilisation et l'adhésion des membres au travail de leur association
3. Organiser régulièrement de courtes rencontres en ligne avec les membres, par exemple sous forme de café-rencontre, pour présenter l'Association, ses objets de travail et répondre aux questions
4. Installer des panneaux dans des lieux physiques fréquentés par les membres de l'AGEEFEP pour identifier ses jalons historiques et informer les membres des services offerts par leur association

---

## Des revendications et des gains obtenus de longue haleine

L'AGEEFEP gagnera à faire connaître les gains obtenus au fil des ans grâce à son travail assidu. Plusieurs des revendications historiques sont devenues des réalités appréciées par la communauté étudiante de la FEP, qu'il s'agisse de la reconnaissance des acquis expérimentiels, des baccalauréats par cumul, ou de l'ouverture de la FEP aux études supérieures. Il s'agit de succès dans trois dossiers majeurs et ces déblocages sont assez récents.

L'accréditation de l'AGEEFEP, au même titre que la FAECUM, dans les instances de l'Université a été un gain majeur. Ceci institutionnalise la présence de l'Association dans tous les comités et instances de l'Université de Montréal où la représentation étudiante est prévue. L'Association y fait valoir le caractère distinct de l'éducation des adultes et les besoins particuliers de ses membres. Parmi les autres dossiers très importants, mentionnons que les pressions de l'AGEEFEP auprès de la FEP ont contribué au développement de services tels que : la création du service de la reconnaissance des acquis expérimentiels, le service de la persévérance aux études et le service des accompagnateurs.

### Contexte actuel

Tout ce travail par l'Association est peu connu de ses membres. Le baccalauréat par cumul est très apprécié, les formations de cycle supérieur sont toujours à développer.

Pour les suivis dans tous les dossiers et la représentation dans les instances de l'université, le changement de garde à l'Association nécessite une période d'ajustement et une vigilance pour que la voix des adultes inscrits à la FEP demeure distincte et entendue.

La représentation est un travail de longue haleine qui nécessite la mobilisation et la participation des membres, ce qui est un défi d'autant plus pour une population étudiante adulte qui est majoritairement engagée sur le marché du travail.

La reconnaissance des acquis est un dossier complexe que l'AGEEFEP a beaucoup fait évoluer. Outre les améliorations à la FEP, des embûches demeurent, par exemple, la nécessité pour les étudiants de prouver à répétition des compétences malgré que la politique gouvernementale prévoyait « ... qu'une personne ne devrait pas être tenue de faire reconnaître à nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés par un système officiel » - Gouvernement du Québec, 2002, Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, page 30.

## Orientations stratégiques

- Une association qui contribue au bien-être, à l'expérience et à la réussite étudiante des personnes inscrites à la FEP
- Une association plus apte à accompagner les étudiants dans leur parcours et à favoriser leur réussite
- Une association veillant toujours à la reconnaissance des acquis
- Une association mobilisée

## Pistes d'action suggérées

5. Établir un bilan critique des avancées et des freins à la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'AGEEFEP en congrès au cours des dernières années
6. En partenariat avec la FEP, voir au développement d'une offre spécifique et innovante pour les adultes en formation à l'Université de Montréal
7. En partenariat avec la FEP, travailler au développement de programmes aux cycles supérieurs
8. En partenariat avec d'autres associations étudiantes, revendiquer une solution aux répétitions en matière de reconnaissances de formations ou d'acquis expérimentiels déjà reconnus par une instance officielle, tel que le promettait la politique de 2002

## 2 — L'éducation permanente en changement

Dans toutes les universités québécoises, les étudiants doivent de plus en plus concilier leurs études avec différents projets de vie (famille, travail, engagements de toute sorte). À cette pluralité de parcours, s'ajoutent une diversification internationale des étudiants, ainsi qu'un accroissement des attentes par rapport à l'utilisation du numérique dans un contexte pédagogique.

La FEP ne fait pas exception et l'AGEEFEP gagnerait à développer une connaissance plus fine des besoins spécifiques de ses membres pour définir les services à prioriser.

---

### Mieux connaître nos membres

Faire le portrait des membres de l'Association et mieux connaître leurs besoins est un défi de taille. L'AGEEFEP a en main le portrait des étudiantes et des étudiants produit par la FEP, mais une étude et une analyse plus détaillées aideraient le travail de représentation.

L'Association a aussi accès à quelques études intéressantes, par exemple l'étude de 2018 sur la santé psychologique réalisée par l'Union étudiante, ou le sondage sur la pratique de l'éducation à distance en pandémie, produite par l'Université de Montréal en mai 2020.

### Contexte actuel

Au sortir hésitant de 3 sessions à distance, les études citées précédemment gagneraient à être mises à jour. De plus, identifier les besoins de personnes inscrites à la FEP demeurera un défi majeur qui nécessite plus de recherches pour bien cerner les besoins actuels. Déjà l'AGEEFEP travaille au portrait des services disponibles le soir, une mise à jour, post pandémie, devra être faite.

Les défis et contraintes des étudiants adultes en formation, souvent à temps partiel, sont complexes; organiser son « métier d'étudiant » est difficile, l'Association peut travailler à les aider en développant une connaissance plus fine de leurs besoins, malgré la pluralité des profils de la population étudiante de la FEP.

## Orientations stratégiques

- Une association qui connaît mieux ses membres et leurs besoins entre autres en termes de services, d'accessibilité et de flexibilité des parcours
- Une association qui favorise la réussite académique dans un contexte de multiplicité des parcours

## Pistes d'action suggérées

9. Documenter et chiffrer les besoins de membres et développer, en partenariat quand cela est approprié, des services pour aider la population étudiante dans leur parcours à la FEP
10. Se doter d'un service de recherche et mieux supporter les revendications à l'aide de données

---

## Répondre aux besoins des étudiants

Un portrait plus détaillé aidera l'Association dans l'identification des services à bonifier ou à développer, seule ou en partenariat. L'AGEEFEP est consciente que les besoins de la population étudiante de la FEP sont plus difficiles à identifier vu la grande diversité des profils, des parcours et des objectifs de chacun.

### Contexte actuel

Un travail de réflexion est déjà commencé à l'AGEEFEP et se poursuivra dans les prochaines années au regard des services pouvant être offerts par l'Association à ses membres.

La démarche de consultation a démontré que ce défi est commun à tous les partenaires interrogés et la crise sanitaire n'a fait qu'amplifier la situation. Les étudiants ont des besoins divers et bien y répondre est une constante préoccupation.

Très souvent évoqué dans la démarche de consultation, des services pourraient être développés, visant la réussite académique ou la santé et le bien-être psychologique. Également, des activités variées pour offrir des espaces et des moments de réseautage professionnel sont à considérer.

### Orientations stratégiques

- Une association qui répond aux besoins de ses membres
- Une association qui veille à ce que la FEP offre un enseignement innovant et pertinent

## Pistes d'action suggérées

11. Établir un bilan critique des services offerts par l'Association à ses membres
12. Renforcer ou développer l'offre de services pour les étudiants adultes
13. À l'instar de la FAS, revendiquer que la FEP adopte comme grande orientation de : « Mieux accompagner les étudiants, avant et pendant leurs études, en diversifiant leurs expériences académiques et en augmentant la flexibilité dans les modalités de formation »
14. Compiler l'information sur ce qui est déjà disponible en matière de santé et bien-être psychologique et mieux informer les étudiants, par exemple des services maintenant disponibles en ligne, même en soirée
15. Développer des activités diverses favorisant le réseautage professionnel

---

## L'excellence académique

L'AGEEFEP est toujours soucieuse d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé à la FEP. Il est possible d'envisager un chantier sur la qualité académique et formuler des demandes à la FEP. L'excellence académique est au cœur des besoins de la population étudiante qui fréquente à FEP.

### Contexte actuel

La FEP a développé une expertise spécifique pour offrir un enseignement de qualité à une clientèle certes diversifiée, mais différente de la population étudiante des autres facultés. Au sein de l'université, d'autres facultés semblent vouloir à leur tour développer une offre pour cette population étudiante.

Le besoin de garder une partie de l'offre de cours en ligne apparaît également comme un enjeu majeur. Cette volonté de garder une offre à distance a été exprimée par toutes les personnes consultées. Il faudra être très exigeant en termes de qualité et éviter le clientélisme. Il faut reconnaître que la migration vers l'enseignement à distance depuis mars 2020 a grandement amélioré l'accessibilité aux études.

### Orientations stratégiques

- Une association qui fait de l'excellence académique une priorité transversale dans ses actions
- Une association qui vise à l'amélioration constante de la qualité de l'enseignement, en classe et à distance pour l'éducation des adultes
- Une association qui se préoccupe de la flexibilité de l'offre des parcours pour favoriser l'accessibilité aux études des adultes

## Pistes d'action suggérées

16. En partenariat avec la FEP, s'assurer du rayonnement de la faculté et de son expertise spécifique en matière d'enseignement aux adultes
17. En partenariat avec la FEP, établir des principes reconnus par la Faculté en ce qui concerne l'évaluation et l'amélioration de l'enseignement ; principes dont la raison d'être est l'amélioration de la qualité de la formation des étudiants, à distance ou en classe
18. Informer les membres de l'AGEEFEP du contenu des règlements pédagogiques en vigueur à l'Université de Montréal et les inciter à valoriser l'excellence académique dans tous leurs cours
19. En partenariat avec la FEP et les instances de l'université, aider la population étudiante à organiser son « métier d'étudiant » et les aider à réaliser un parcours satisfaisant et équilibré

### 3 — Une voix distincte à faire entendre

Regrouper, informer, défendre et promouvoir demeurent les grands axes qui inspirent tout le travail de l'AGEEFEP. La représentation des personnes inscrites à la FEP est au cœur de ses actions. À ces grands axes peuvent se greffer des actions importantes pour les années futures. La voix des étudiants inscrits dans un parcours d'éducation permanente et en particulier ceux fréquentant la FEP doit être entendue dans plusieurs dossiers universitaires.

---

#### Des chantiers à considérer

Après plus de 35 ans d'histoire, revisiter les valeurs de l'organisation est un exercice stimulant parce qu'il amène à se questionner sur l'évolution de la société, du monde universitaire et de l'Association elle-même.

Le potentiel d'influence de l'AGEEFEP et sa capacité à traiter les divers dossiers est lié à la qualité du travail réalisé, mais aussi, et surtout à sa crédibilité en tant que porte-voix de ses membres.

Plusieurs revendications de longue date demeurent au cœur de l'action de l'AGEEFEP, que ce soit en matière d'aide financière aux études ou l'accessibilité aux études en général, dans tous ses volets. À ceci s'ajoutent aussi de grands dossiers pour les prochaines années.

#### Contexte actuel

Depuis quelques années se greffent au travail des associations étudiantes des dossiers touchant des questions cruciales pour le monde universitaire. Trois grands dossiers en particulier préoccupent autant les instances universitaires que les associations étudiantes du Québec :

- L'équité, la diversité et l'intégration (EDI)
- La liberté académique
- Les inconduites et violences à caractère sexuel

En termes d'accessibilité, se précisent aussi de grands besoins au regard de l'accès aux études des populations plus éloignées de l'université et particulièrement les gens des Premières Nations.

Les questions d'accessibilité préoccupent les partenaires de l'Association autant que ses membres, ceci a été confirmé à plusieurs reprises par la démarche de consultation.

## Orientations stratégiques

- Une association qui revendique une accessibilité accrue, dans un environnement bienveillant
- Une association qui milite pour la flexibilité et l'ouverture dans les structures de l'université
- Une association représente et porte la voix de ses membres dans les grands dossiers qui animent les milieux académiques

## Pistes d'action suggérées

20. Lancer une réflexion sur les dossiers à intégrer aux travaux de l'AGEEFEP, en particulier l'EDI, la liberté académique et les inconduites et violences à caractère sexuel et informer les membres de l'Association des développements concernant ces grands dossiers
21. En partenariat avec la FEP, lever les freins à l'accessibilité pour les Premières Nations
22. En partenariat avec la FEP, lever les freins à l'accessibilité pour la population étudiante en situation de handicap
23. Profiter du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'AGEEFEP pour tenir un événement de grande envergure et mener une réflexion sur l'éducation permanente

---

## La présence dans les divers forums et les partenariats

Les partenariats de l'AGEEFEP sont nombreux, au sein de la FEP et des instances de l'Université. Les partenaires apprécient travailler avec les représentants de l'Association qui portent une voix distincte des autres Associations étudiantes de l'Université de Montréal. Plusieurs avancées obtenues par l'AGEEFEP ont été réalisées grâce à un travail soutenu de l'Association en collaboration avec divers partenaires.

### Contexte actuel

Porter la voix des étudiants adultes de la FEP est complexe, les membres de l'Association ont des profils très diversifiés et les dossiers se multiplient au sein des instances universitaires.

Les partenariats permettent à l'AGEEFEP de soutenir ses membres dans une multitude de dossiers concernant les affaires académiques, l'accessibilité, la flexibilité dans les programmes, le soutien financier, mais aussi l'organisation de colloques ou le financement de certains projets. Dans le contexte actuel, force est de constater que la pandémie a affecté tout ce travail.

L'adoption d'une planification stratégique est l'occasion pour encadrer le travail à reprendre dans un contexte post-pandémie.

### Orientations stratégiques

- Une association qui renforce et développe les partenariats visant à soutenir l'accessibilité aux études et la réussite académique de ses membres
- Une association qui porte la voix des étudiants adultes dans toutes les instances de la Faculté, de l'Université et auprès du Gouvernement du Québec

## Pistes d'action suggérées

25. Faire un bilan critique des partenariats de l'AGEEFEP
26. Identifier les partenariats à renforcer ou à développer et y consacrer les ressources nécessaires
27. Revendiquer plus de transparence, d'imputabilité et de reddition de comptes dans les instances de la FEP et de l'Université

## 4 — Une AGEEFEP forte

La consultation révèle que le lien entre l'Association et ses membres est relativement ténu. Les membres semblent peu connaître l'Association et ses activités. Cependant, on remarque qu'ils accordent une grande importance au fait d'appartenir au mouvement étudiant. On peut donc penser qu'à l'aide d'une meilleure compréhension de leur situation, conjuguée à des actions ciblées pour les rejoindre, il serait possible de mobiliser un plus grand nombre de personnes pour s'impliquer ou soutenir le travail de l'Association.

---

### Gouvernance et transparence

La nature de la communauté étudiante qui constitue les membres de l'Association, pour la plupart à temps partiel, rend complexe la possibilité d'avoir des liens forts et de confiance. C'est un défi constant, plus marqué à l'AGEEFEP que dans la majorité des associations étudiantes. Se doter de nouveaux outils en matière de gouvernance et de transparence pourra contribuer à assurer l'avenir d'une AGEEFEP forte dans un contexte de mobilisation difficile.

#### Contexte actuel

Dans le monde associatif et aussi au sein du mouvement étudiant, la tendance est à augmenter la transparence en publiant davantage d'informations synthétisées, par exemple : procès-verbaux et budget.

La transparence a été discutée par plusieurs personnes lors de la consultation. On note qu'elle contribue à susciter plus d'intérêt des membres des associations et aide à leur mobilisation.

Actuellement le site web de l'Association est plutôt statique et ne fournit que peu de renseignements sur les affaires courantes. Les grands concepts discutés par la majorité des gens consultés se résument par : l'accessibilité aux études, l'inclusion, la transparence et l'intégrité.

## Orientations stratégiques

- Une association transparente et intègre
- Une association dotée de politiques internes bien définies
- Une association dynamique dans ses communications

## Pistes d'action suggérées

28. Réviser la gouvernance et de se doter de politiques des gestions (ressources humaines, embauche, échelles salariales, définition des postes et des responsabilités, etc.)
29. Publier régulièrement les synthèses financières
30. Publier les ordres du jour et les procès-verbaux synthétisés
31. Adopter un code d'éthique pour les administrateurs et salariés de l'AGEEFEP

## Mieux communiquer

Dans une perspective d'efficacité renforcée, il faut demeurer proactifs en matière d'innovations et d'adaptations susceptibles de répondre mieux encore aux besoins des membres de l'AGEEFEP. Une variété d'outils de communication peut y contribuer.

### Contexte actuel

La consultation a mis en lumière le besoin de transformer les communications de l'Association afin de les rendre beaucoup plus dynamiques. Les diverses étapes de la consultation ont suscité des commentaires et réflexions sur les communications de l'AGEEFEP. Un grand chantier s'impose pour développer une communication stratégique et dynamique, efficace et conviviale.

Que ce soit dans le but de faire connaître l'Association, de pouvoir trouver des références vers les services ou d'en connaître les activités en général, la plupart des participants ont déclaré s'attendre à des améliorations.

Les outils de communications sont aujourd'hui plus diversifiés et plus complexes. « Le médium, c'est le message ». À cet effet, il faut s'assurer que les bons outils soient utilisés aux bonnes fins.

Améliorer les communications ne signifie pas répéter un message plus souvent, mais plutôt utiliser stratégiquement les moyens passifs (le site web, l'agenda), les moyens actifs (l'infolettre, les réseaux sociaux) et établir une communication bidirectionnelle.

Les règles de l'écriture simple doivent aussi être mises à contribution pour rendre les messages plus accessibles dans un monde universitaire où le texte est surabondant.

### Orientations stratégiques

- Une association qui projette une image dynamique et respectée

## Pistes d'action suggérées

32. Se doter d'une stratégie de communication et d'une politique de réseaux sociaux et y consacrer les ressources nécessaires
33. Instaurer un protocole de communication prévoyant entre autres la production de plan de communication spécifique pour les divers projets de l'AGEEFEP
34. Tester l'efficacité des communications de manière récurrente

## Proposition de mise en œuvre

Adoption du plan stratégique	Automne 2021
Faire connaître les intentions stratégiques aux membres et aux partenaires	Automne 2021
Lancer le chantier sur la mise à jour de la gouvernance	Automne 2021
Réforme des outils de communications	Hiver 2022
Chantier des grands dossiers universitaires (EDI...)	Printemps 2022
Portrait des membres et situation des étudiants en éducation permanente	Automne 2022
Rapport sur l'évolution du plan stratégique en assemblée générale	Automne 2022
Réévaluation de l'offre de services	Hiver 2023
Bilan critique des partenariats	Printemps 2023
Lancement progressif de la nouvelle offre de services	Automne 2023
Rapport sur l'évolution du plan stratégique au congrès	Automne 2023
Lancement d'un chantier de réflexion sur l'éducation permanente et l'excellence académique à la FEP	Hiver 2024
Mise à jour des revendications de l'AGEEFEP	Printemps 2024
Préparation du 40 <sup>e</sup> anniversaire	Printemps 2024
Rapport sur l'évolution du plan stratégique assemblée générale	Automne 2024

Grand événement 40e anniversaire	2025
Rapport sur l'évolution du plan stratégique au congrès	Automne 2025
Publication des Actes du 40e anniversaire	Hiver 2026
Bilan du plan stratégique 2021-2026	Hiver 2026
Lancement des travaux pour le prochain plan stratégique	Hiver 2026
Adoption du nouveau plan stratégique	Automne 2026

## **Orientations 2021-2023**

---

## **ORIENTATIONS #1: MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Au cours de la dernière année, l'AGEEFEP a décidé de se doter d'une planification stratégique pour la première fois de son histoire. Cet outil de gestion et de développement est très utile pour toute organisation afin de guider les travaux qui seront effectués au courant des prochaines années. Cette planification stratégique s'étend sur un total de cinq ans et il s'agit ici de mettre en œuvre les mesures prévues pour les deux premières années de cette planification stratégique. Concrètement, il s'agira de mettre en œuvre les éléments suivants de la planification stratégique :

- Mettre en place un chantier sur la gouvernance de l'Association ;
- Réformer les outils de communications ;
- Mettre en place un chantier sur les principaux dossiers universitaires ;
- Faire un portrait des membres.

Ces actions permettront de nous assurer que les structures de l'Association et façons de faire de l'Association correspondent bien aux besoins de la communauté étudiante de la FEP tout en permettant l'atteinte des objectifs politiques de l'Association. Déjà une réflexion sur le sujet a été faite dans le cadre du comité de révision des règlements généraux, il s'agira de poursuivre cette réflexion avec les membres du comité exécutif, du conseil de direction et les membres afin de recueillir leurs idées et améliorer l'AGEEFEP en conséquence.

Ensuite, il faudra poursuivre la réflexion que nous avons déjà entamée sur les outils de communications employés par l'AGEEFEP. Dans les deux dernières années, les communications de l'AGEEFEP ont beaucoup changé. Cependant, il reste du travail à faire avant qu'elle n'atteigne leur plein potentiel. Il est important de s'assurer que notre utilisation de nos différents canaux de communications est la plus optimale possible. À ce niveau, une attention particulière au développement des réseaux sociaux de l'AGEEFEP et de la Brunante permettra de faciliter nos communications sur ces différentes plateformes. La mise en place de nouvelles pratiques comme la production de plans de communications et l'évaluation périodique de nos pratiques en la matière devrait aussi nous permettre d'avoir des communications plus efficaces.

La mise en place d'un chantier sur les principaux dossiers universitaires permettra de nous assurer que le discours que défend l'AGEEFEP est bel et bien celui que les membres souhaitent voir être défendu. Il permettra de mieux comprendre les enjeux des étudiants et étudiantes de la FEP vis-à-vis des enjeux qui marquent les discussions dans les instances universitaires. Cela permettra aussi faire ressortir des solutions à certaines de ces problématiques qui pourront par la suite être soumises à la communauté universitaire. Par exemple, les dossiers suivants feront partie des réflexions qui auront lieu lors de ce chantier :

- La santé psychologique des étudiants et des étudiantes ;
- La mise en place d'une offre de cours à distances de qualité comparable aux cours en présence ;
- La mise en place d'une offre de cours aux cycles supérieurs au sein de la Faculté de l'éducation permanente.

D'autres enjeux seront aussi traités lors de ce chantier.

Finalement, faire un portrait des membres et des étudiants et étudiantes en éducation permanente permettra de mieux nous assurer que la compréhension que nous avons de leur réalité est juste et de nous ajuster si ce n'est pas le cas. Cela facilitera le travail des différents représentants et représentantes de l'AGEEFEP dans les nombreuses instances de l'Université de Montréal.

## **ORIENTATIONS #2: AUGMENTER LA VISIBILITÉ DE LA BRUNANTE**

La dernière année et demie a été marquée par une fermeture complète du campus de l'Université de Montréal à cause de la pandémie de COVID-19. La Brunante a dû cesser ses activités pendant quelque temps, alors qu'à d'autres moments elle était transformée en service de comptoir pour emporter et en service de livraison avec peu

de succès. Si ces inconvénients ont nui aux ventes de la Brunante, cela fut l'occasion de refaire la devanture du resto-bar sans que cela affecte ses activités commerciales.

De plus, de nombreux cafés des environs n'ont pas survécu à la pandémie, ce qui donne de nouvelles opportunités à la Brunante.

Par conséquent, il sera important de mettre des efforts afin de redonner le goût à la communauté universitaire de recommencer à fréquenter la Brunante. C'est aussi l'occasion pour l'AGEEFEP et la Brunante d'approcher des partenaires potentiels, au sein de la Faculté de l'éducation permanente comme à l'extérieur, afin de les encourager à organiser des activités dans ce lieu unique sur le campus de l'Université de Montréal. C'est aussi l'occasion pour l'AGEEFEP de développer une offre d'activités et d'événements organisés à la Brunante selon les besoins des étudiants et étudiantes.

### **ORIENTATIONS #3: MISE EN PLACE DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS LE SOIR**

Les services aux étudiants offrent de nombreux services qui peuvent répondre aux besoins de la communauté étudiante de la Faculté. Traditionnellement, très peu de ces services étaient cependant disponibles de soir ou de fin de semaine. Le développement du télétravail dans la dernière année et demie à cause de la crise sanitaire est venu créer une certaine flexibilité dans les pratiques de travail qui, autrefois, pouvaient être un frein à l'implantation de services à l'extérieur de l'habituel horaire de travail en journée du lundi au vendredi. De plus, un portrait des différents services offerts de soir dans les autres universités a pu être constitué et devrait permettre de faire des comparaisons avec les services offerts de soir à l'Université de Montréal. Ce travail doit cependant être poursuivi afin d'identifier quels sont les besoins des étudiants et des étudiantes en termes de service disponible de soir à l'Université de Montréal.

#### **PROPOSITION 7**

*« Que l'AGEEFEP s'assure des besoins de ses membres en termes de services aux étudiants disponibles en soirée.*

*Que l'AGEEFEP fasse les représentations appropriées afin qu'une offre de services aux étudiants de soir correspondant aux besoins formulés par ses membres soit mise en place à l'Université de Montréal. »*

### **ORIENTATIONS #4: DÉVELOPPER UNE VIE ÉTUDIANTE EN SOIRÉE ET LA FIN DE SEMAINE**

La crise sanitaire et les mesures qui ont été mises en place pour lutter contre celle-ci ont fait en sorte que la vie étudiante sur le Campus de l'Université de Montréal s'est fortement effacée au courant de la dernière année ne serait-ce que parce que le campus n'était pas accessible. Déjà, avant la pandémie de COVID-19, la vie étudiante sur le campus avait tendance à prendre fin après les cours terminant à 16 h et était pratiquement inexistante la fin de semaine. Or, la plupart des étudiants et des étudiantes de la FEP fréquente le campus de l'Université de Montréal après 16 h ou la fin de semaine et ne peuvent donc pas profiter d'une vie étudiante qui est quand même financée au travers des différents frais de scolarité qu'ils et elles paient à l'Université chaque session. Ces étudiants et étudiantes peuvent avoir besoin de se nourrir, d'avoir accès à certains services comme les bibliothèques et les librairies ou encore rencontrer leurs enseignants et enseignantes.

Il est essentiel de travailler à ce que des services soient en place de soir et la fin de semaine afin de répondre aux besoins de ces étudiants et étudiantes. Au courant de la dernière année, il a été possible de constituer un portrait des services disponibles en soirée et la fin de semaine dans les autres universités de la province. Il reste à voir avec

les étudiants et étudiantes de la Faculté quels sont leurs besoins prioritaires et de faire des représentations en conséquence auprès des services de l'Université.

**PROPOSITION 8**

*« Que l'AGEEFEP s'assure des besoins de ses membres en termes de vie étudiante en soirée et la fin de semaine*

*Que l'AGEEFEP fasse des représentations en conséquence auprès des différents services de l'Université afin de mettre en place une vie étudiante de soir et de fin de semaine qui corresponde aux besoins exprimés par les membres de l'Association. »*

## **Affaires financières**

---

## **BILAN DES AFFAIRES FINANCIÈRES DE L'AGEEFEP**

Les finances de l'AGEEFEP pour les années 2019-2020 et 2020-2021 ont été fortement marquées par la pandémie que nous avons connue. Plusieurs dépenses qui étaient anticipées lors du dernier Congrès n'ont pas eu lieu ce qui fait en sorte qu'au lieu de connaître des déficits comme il était prévu, nous avons connu deux années avec des bénéfices.

### **PROPOSITIONS :**

Il est proposé :

1. De recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2020-2021 de Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés
2. De retenir Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023.
3. D'adopter les prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023 de l'AGEEFEP
4. D'adopter les prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023 du Café La Brunante

**BILAN DES AFFAIRES FINANCIÈRES DU CAFÉ LA BRUNANTE**

À la suite du dernier Congrès de l'AGEEFEP en novembre 2019, plusieurs changements ont été amorcés à la Brunante afin de répondre aux défis qu'elle fait face. Ces changements promettaient une année profitable pour la Brunante et l'accent mis sur la communication et les partenariats avec certaines associations étudiantes fonctionnaient. Malheureusement, nous avons été forcés de fermer la Brunante à cause de la crise sanitaire causée par le COVID-19. Nous avons tout de même mis en place un service de livraison lorsque ce fut possible de rouvrir les établissements de type restaurant et bars avec peu de succès. Nous avons cependant profité la pandémie pour changer la devanture de la Brunante, un projet de longue date de l'AGEEFEP.

Globalement, les revenus pour les années 2019-2020 et 2020-2021 n'ont pas été aux rendez-vous puisque nous n'avons pas pu offrir les services de la Brunante. Nous avons annulé toutes les dépenses récurrentes dont c'est possible de le faire et avons essayé d'avoir le moins de perte possible au niveau alimentaire. Depuis la réouverture à l'automne 2021, nous avons connu des problèmes en approvisionnement, la demande est très forte présentement et les grossistes ont de la difficulté à y répondre, et nous avons connu une interdiction temporaire de vente d'alcool qui a été maintenant partiellement levée. De plus, les présentes consignes sanitaires en place font en sorte qu'il est difficile d'y organiser des événements.

L'objectif du gérant est d'augmenter la notoriété de la Brunante, de profiter de fermetures occasionnées par la pandémie (fermeture du café-librairie Olivieri par exemple) pour explorer de nouvelles possibilités de partenariat avec des départements ou autre unité du même type de l'Université afin d'augmenter le nombre d'événements qui y sont tenues lorsque les consignes le permettront. Combiné avec une stratégie de communication qui sera mise en place, ces mesures devraient permettre à la Brunante de continuer sur sa lancée d'avant la pandémie et de viser un équilibre budgétaire au niveau de ses opérations.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2021

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE  
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2021

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-5
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	6-7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9-11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13-19
ANNEXE	
Annexe A - Ventes du Café-bar	20

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2021 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◇ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ◇ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ◇ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ◇ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ◇ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.<sup>1</sup>*

GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 5 octobre 2021

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**BILAN**

**AU 31 JUILLET 2021**

	2021				2020	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Encaisse	15 416	72 859	63 474	3 444	159 618	162 150
Placements temporaires (note 3)	103 809	-	-	-	414 181	318 267
Débiteurs (note 4)	82 961	-	168 428	3 761	257 350	297 610
Stocks	-	-	-	1 723	1 723	3 644
Frais payés d'avance	4 748	-	-	84	4 832	1 909
	206 934	72 859	231 902	9 012	837 704	783 580
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	5 547	-	-	38 767	44 314	56 608
<b>PRÊT AU FONDS GÉNÉRAL (note 8)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>PRÊT AU CAFÉ LA BRUNANTE ENR. (note 8)</b>	108 068	-	-	-	108 068	-
	113 615	-	-	-	113 615	56 608
	320 549	72 859	231 902	47 779	882 018	840 188
	316 997	72 859	231 902	47 779	882 018	840 188



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

	2021						2020	
	Non affecté			Affecté			Total	Total
	Investi en immobilisations corporelles	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT	5 947	230 874	301 170	59 804	208 418	(87 600)	718 613	671 120
Excédent des produits sur les charges	(3 133) *	8 390	15 827	13 055	23 484	(14 341)	43 282	47 493
Acquisitions d'immobilisations	1 271	(1 271)	-	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	4 085	237 993	316 997	72 859	231 902	(101 941)	761 895	718 613

\* Est composé de :

Amortissement des immobilisations corporelles (13 565)  
 Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations 10 432  
(3 133)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021

	2021					2020
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations	444 889	-	-	460 201	-	439 060
Subventions	16 083	21 666	-	37 749	3 750	71 136
Bénéfice brut du café bar (annexe A)	-	-	-	-	(993)	60 261
Souscriptions aux produits d'assurance	-	-	1 006 951	1 006 951	-	918 256
Colloque santé intégrative	22 100	-	-	22 100	-	-
Publicité	525	-	-	525	5 000	13 204
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	594	-	-	594	9 838	12 419
Autres	1 359	13	-	1 372	10 203	62 230
Intérêts	289	18	-	933	-	3 292
	485 839	21 697	1 006 951	1 530 425	27 798	1 579 858
						1 558 223

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**  
**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

	2021					2020	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>							
Salaires et charges sociales	373 034	-	-	373 034	19 355	392 389	465 866
Affiliations	24 384	-	-	24 384	-	24 384	23 162
Allocations	12 037	-	-	12 037	-	12 037	6 371
Assurances	4 168	-	-	4 168	4 435	8 603	8 031
Conseils élargis, conseil de direction et congrès	2 038	-	-	2 038	-	2 038	15 772
Entretien et réparations	-	-	-	-	-	-	1 835
Fournitures de bar	-	-	-	-	22	22	2 264
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	8 061	-	-	8 061	2 115	10 176	13 606
Frais de déplacements	1 603	-	-	1 603	-	1 603	8 485
Frais de représentation	1 237	-	-	1 237	-	1 237	3 269
Total à reporter	426 562	-	-	426 562	25 927	452 489	548 661

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021

	2021				2020	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total reporté	426 562	-	-	25 927	452 489	548 661
Paiement des primes d'assurances	-	-	-	-	-	-
Intérêts et frais bancaires	315	73	983 393	-	983 393	884 362
Frais financiers	-	-	74	150	686	938
Licences, taxes et permis	-	-	-	210	210	1 513
Location d'équipements	154	-	-	700	700	706
Loyer	-	-	-	504	658	2 156
Poste et télécommunications	6 961	-	-	1 350	1 350	1 050
Projets spéciaux	30 706	-	-	540	7 501	7 753
Publicité	-	-	-	-	30 706	15 867
Revues et agendas	-	-	-	200	200	200
Services professionnels	5 969	37	-	-	8 726	12 980
Subventions	-	-	-	-	-	14 266
Amortissement des immobilisations corporelles	3 871	-	-	-	-	20 000
Planification stratégique	6 188	-	-	-	6 188	-
Projets- Comité des initiatives étudiantes	-	8 569	-	-	8 569	7 472
	480 726	111	983 467	41 995	1 514 941	1 532 365
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	5 113	15 827	23 484	(14 197)	43 282	47 493

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE  
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	43 282	47 493
Éléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 565	14 441
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(10 432)</u>	<u>(12 419)</u>
	<u>46 415</u>	<u>49 515</u>
Débiteurs	40 260	(45 536)
Stocks	1 921	(2 698)
Frais payés d'avance	(2 923)	7 633
Créditeurs	8 980	(57 668)
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>(1 300)</u>
	<u>48 238</u>	<u>(99 569)</u>
<b>RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<u>94 653</u>	<u>(50 054)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements temporaires	(95 914)	-
Disposition de placements temporaires	-	81 011
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 271)</u>	<u>(8 130)</u>
<b>RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<u>(97 185)</u>	<u>72 881</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(2 532)	22 827
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>162 150</u>	<u>139 323</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>159 618</u></u>	<u><u>162 150</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2021**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;

défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;

procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;

promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction .

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2021**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Les souscriptions aux produits d'assurances sont constatées lorsqu'elles sont facturées par l'A.S.E.Q.

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les ventes du Café La Brunante enr. sont constatées au moment de la vente des repas.

Les revenus du colloque santé intégrative sont constatés lorsque l'événement a eu lieu.

**Comptabilité par fonds**

Le fonds général rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

Le fonds d'Alliance pour la santé étudiante du Québec a été constitué à la suite d'un référendum. L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (A.S.E.Q.) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le Fonds de Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir interfonds ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2021

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend le coût d'acquisition et de transport. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les durées et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives du Café-bar	Linéaire	10 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

Instruments Financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde de l'encaisse.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2021**

**3- PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds général		
Compte Avantage entreprise Desjardins	103 809	103 522
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Compte Avantage entreprise Desjardins	<u>310 372</u>	<u>214 745</u>
	<u><u>414 181</u></u>	<u><u>318 267</u></u>

**4- DÉBITEURS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations	74 167	79 346
Subventions à recevoir	3 321	3 321
Autres	<u>5 473</u>	<u>5 980</u>
	<u>82 961</u>	<u>88 647</u>
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Cotisations	<u>2 200</u>	<u>2 444</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Souscriptions	<u>168 428</u>	<u>204 452</u>
Café La Brunante enr.		
Autres	<u>3 761</u>	<u>2 067</u>
	<u><u>257 350</u></u>	<u><u>297 610</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2021**

**5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2021		2020	
	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	29 224	28 886	338	1 146
Mobilier et équipement du Café-bar	148 161	144 855	3 306	6 759
Équipement informatique	9 401	4 192	5 209	7 001
Améliorations locatives du Café-bar	78 866	43 405	35 461	41 702
	<u>265 652</u>	<u>221 338</u>	<u>44 314</u>	<u>56 608</u>

**6- CRÉDITEURS**

	2021	2020
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	57 014	49 923
Sommes à remettre à l'État	2 361	1 605
Salaires et vacances à payer	12 138	6 273
Honoraires	5 496	4 500
	<u>77 009</u>	<u>62 301</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	375	6 213
Honoraires	2 510	2 400
	<u>2 885</u>	<u>8 613</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Fournisseurs et frais courus	-	-
Fonds de défense juridique		
Fournisseurs et frais courus	-	-
Comité des initiatives étudiantes		
Fournisseurs et frais courus	-	-
	<u>79 894</u>	<u>70 914</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2021**

**7-CARTES DE CRÉDIT**

Au 31 juillet 2021, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 11 500 \$ portant intérêt au taux de 10,95 % (10,95 % en 2020).

**8- PRÊT - INTERFONDS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>PRÊT - FONDS GÉNÉRAL</b>		
Dû - Café La Brunante enr.		
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	88 536	53 036
Nouveau prêt	19 532	35 500
Solde à la fin de l'exercice	<u>108 068</u>	<u>88 536</u>
<b>PRÊT - FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE</b>		
Dû - Fonds général		
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	80 000	-
Nouveau prêt de l'exercice	-	80 000
Remboursement au cours de l'exercice	<u>(80 000)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>80 000</u>

**9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives qui sont amorties au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>Fonds général</u>	<u>Café</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	718	49 943	50 661	63 080
Encaissement de l'exercice	-	-	-	-
Amortissement	<u>(594)</u>	<u>(9 838)</u>	<u>(10 432)</u>	<u>(12 419)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>124</u>	<u>40 105</u>	<u>40 229</u>	<u>50 661</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2021**

**10- INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 juillet 2021.

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur. L'organisme est exposée à ce type de risque sur ses placements temporaires.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE  
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**ANNEXE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2021**

**ANNEXE A- VENTES DU CAFÉ-BAR**

	2021	2020
	\$	\$
VENTES	1 056	111 557
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	3 644	946
Achats	128	64 783
	3 772	65 729
Stocks à la fin	(1 723)	(3 644)
	2 049	62 085
Ristournes sur achat	-	(10 789)
	2 049	51 296
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<b>(993)</b>	<b>60 261</b>

**États des résultats 2020-2021**  
**Prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023**



		Réel 2019-2020	Prévision Révisée 2020-2021	Réel 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022      2022-2023	
<b>PRODUITS</b>						
Cotisation		424 415	426 000	444 889	445 000	445 000
Publicité		8 110	-	525	525	525
Subventions	annexe 1	22 261	21 666	22 261	22 475	22 005
Colloque santé intégrative	annexe 10	1 995	43 000	22 100	-	33 000
Autres revenus	annexe 2	103 685	30 300	41 246	26 200	26 200
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>560 466 \$</b>	<b>520 966 \$</b>	<b>531 021 \$</b>	<b>494 200 \$</b>	<b>526 730 \$</b>
<b>CHARGES</b>						
Salaires et déductions à la s	annexe 3	408 575	397 277	368 324	396 774	404 449
Contractuels	annexe 4	8 310	16 500	16 747	9 000	9 000
Agenda		12 980	-	-	-	15 000
Instances	annexe 5	15 772	2 800	2 038	13 000	6 000
Frais de déplacement		8 485	4 000	1 603	10 000	10 000
Frais de représentation	annexe 6	3 269	2 700	1 237	5 500	6 000
Fournitures de bureau et entretien		11 354	10 000	8 061	10 000	10 000
Location d'équipement		1 135	500	154	500	500
Télécommunications		5 437	5 800	6 901	6 500	6 500
Frais postaux		939	300	59	100	100
Assurances		3 591	3 500	4 168	4 000	4 000
Intérêts et frais bancaires		436	500	389	500	500
Mauvaises créances		-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		5 463	5 500	5 969	6 000	6 000
Amortissement - Mobilier et équip.		808	5 000	808	808	338
Amortissement - Équip. Inform.		1 129	3 000	3 063	3 134	2 005
Activités associatives	annexe 7	14 073	20 900	3 770	14 500	21 000
Affiliations	annexe 8	23 162	24 300	24 384	23 817	23 817
Programmes de bourses et	annexe 9	8 922	12 500	9 769	12 500	12 500
Colloque santé intégrative	annexe 10	344	42 100	13 332	-	34 500
Communications		-	25 000	12 404	11 762	1 500
FONDS D'AIDE D'URGENCE-COVID-19		20 000	15 000	-	-	-
PLAN. QUINQUÉNALE 21-25 / 1 DE 5			-	6 188	6 188	6 188
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>554 185 \$</b>	<b>597 176 \$</b>	<b>489 369 \$</b>	<b>534 583 \$</b>	<b>579 897 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET</b>		<b>6 281 \$</b>	<b>(76 210) \$</b>	<b>41 652 \$</b>	<b>(40 383) \$</b>	<b>(53 167) \$</b>
BÉNÉFICE CUMULÉ				548 183 \$	507 799 \$	454 632 \$

**États des résultats 2020-2021**  
**Prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023**



	Réel 2019-2020	Prévision Révisée 2020-2021	Réel 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022      2022-2023	
<b>Annexe 1 - Subventions</b>					
Initiatives étudiantes	21 666	21 666	21 666	21 667	21 667
FAVE	594	-	594	808	338
<b>Sous-total</b>	<b>22 261 \$</b>	<b>21 666 \$</b>	<b>22 261 \$</b>	<b>22 475 \$</b>	<b>22 005 \$</b>
<b>Annexe 2 - Autres revenus</b>					
Ristournes et autres revenus	4 007	800	1 390	800	800
Subvention COVID-19	11 352	-	16 083	-	-
Revenus d'intérêts	1 159	1 500	289	400	400
Revenus de gestion ASEQ	87 168	28 000	23 484	25 000	25 000
<b>Sous-total</b>	<b>103 685 \$</b>	<b>30 300 \$</b>	<b>41 246 \$</b>	<b>26 200 \$</b>	<b>26 200 \$</b>
<b>Annexe 3 - Salaires et déductions à la source</b>					
Salaires	354 667	341 240	317 250	340 701	347 515
Assurances collectives	10 431	10 000	13 687	12 000	12 000
Fonds de pension	4 644	5 000	2 946	5 596	5 708
Avantages sociaux	37 705	37 536	33 911	37 477	38 227
Formation	1 127	3 500	530	1 000	1 000
<b>Sous-total</b>	<b>408 575 \$</b>	<b>397 277 \$</b>	<b>368 324 \$</b>	<b>396 774 \$</b>	<b>404 449 \$</b>
<b>Annexe 4 - Contractuels</b>					
Soutien informatique	469	5 000	-	500	500
Archivage	-	4 000	4 410	-	-
Représentation étudiante	6 371	6 500	12 037	8 500	8 500
Soutien administratifs	1 470	1 000	300	500	500
<b>Sous-total</b>	<b>8 310 \$</b>	<b>16 500 \$</b>	<b>16 747 \$</b>	<b>9 000 \$</b>	<b>9 000 \$</b>
<b>Annexe 5 - Instances</b>					
Congrès/AGA	10 546	-	-	7 500	500
Conseil de direction	3 294	2 000	37	4 000	4 000
Comité exécutif	1 932	800	2 001	1 500	1 500
<b>Sous-total</b>	<b>15 772 \$</b>	<b>2 800 \$</b>	<b>2 038 \$</b>	<b>13 000 \$</b>	<b>6 000 \$</b>

**États des résultats 2020-2021**  
**Prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023**



	Réel 2019-2020	Prévision Révisée 2020-2021	Réel 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022      2022-2023	
<b>Annexe 6 - Représentation</b>					
<b>Représentation externe</b>		-			
Rencontres et comités	1 645	1 000	530	2 500	2 500
Colloques	404	250	200	1 200	1 200
Hébergement		300	-	500	1 000
<b>Représentation interne</b>					
Rencontres et comités	342	150	65	300	300
Activités sociales	877	1 000	442	1 000	1 000
<b>Sous-total</b>	<b>3 269 \$</b>	<b>2 700 \$</b>	<b>1 237 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>6 000 \$</b>
<b>Annexe 7 - Activités associatives</b>					
Activités de la rentrée	1 976	2 500	-	2 000	2 000
Collation des grades	4 553	4 500	632	4 500	4 500
Activités parents-étudiants	347	500	338	1 500	1 500
Campagnes et sondages	224	5 000	2 300	-	2 500
Aide au développement - Associations é	6	100	-	1 000	1 000
Comptoirs de service FAÉCUM	4 000	4 000	-	4 000	8 000
Autres événements	2 967	1 500	500	1 500	1 500
<b>Sous-total</b>	<b>14 073 \$</b>	<b>20 900 \$</b>	<b>3 770 \$</b>	<b>14 500 \$</b>	<b>21 000 \$</b>
<b>Annexe 8 - Affiliations</b>					
ACDEAULF	619	650	631	650	650
FAEUQEP	21 989	23 000	23 061	23 017	23 017
ICEA	150	150	150	150	150
Autres (ICAE)	404	500	542	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>23 162 \$</b>	<b>24 300 \$</b>	<b>24 384 \$</b>	<b>23 817 \$</b>	<b>23 817 \$</b>
<b>Annexe 9 - Programmes de bourses et de subventions</b>					
Bourses QL	250	500	-	500	500
Projets d'initiative étudiantes	7 472	10 000	8 569	10 000	10 000
Paniers de Noël	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Semaine interculturelle	-	500	-	500	500
Frais de garde	-	300	-	300	300
<b>Sous-total</b>	<b>8 922 \$</b>	<b>12 500 \$</b>	<b>9 769 \$</b>	<b>12 500 \$</b>	<b>12 500 \$</b>

**États des résultats 2020-2021**  
**Prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023**



	Réel 2019-2020	Prévision Révisée 2020-2021	Réel 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022      2022-2023	
<b>Annexe 10 - Colloque santé intégrative</b>					
<b>PRODUITS</b>	-	-			
Commandites et subventions	500	13 000	9 500		13 000
Inscriptions	-	30 000	12 600		20 000
Autres revenus	1 495	-	-		
<b>Sous-total</b>	<b>1 995 \$</b>	<b>43 000 \$</b>	<b>22 100 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>33 000 \$</b>
<b>CHARGES</b>					
Repas	27	23 000			15 000
Cachets	250	6 000	3 100		6 000
Traduction simultanée	-	4 500	4 000		4 000
Fournitures de bureau	67	1 000	534		1 000
Location d'équipement	-	100	3 160		1 000
Objets promotionnels	-	1 500	-		1 500
Frais de gestion	-	3 000	-		3 000
Frais d'inscription	-	-	738		
Publicité et promotion	-	1 000	-		1 000
Prix et cadeaux	-	1 000	1 800		1 000
Frais de représ. et de dépl.	-	1 000	-		1 000
<b>Sous-total</b>	<b>344 \$</b>	<b>42 100 \$</b>	<b>13 332 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>34 500 \$</b>
<b>Surplus/déficit</b>	<b>1 651 \$</b>	<b>900 \$</b>	<b>8 768 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(1 500) \$</b>

# **État des résultats 2020-2021 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023 du Café La Brunante**

---

**État des résultats 2020-2021**  
**Prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023**



		Réel 2019-2020 132 jours	Prévisions Révisées 2020-2021	Réel 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022    2022-2023	
<b>PRODUITS</b>						
Ventes		111 557	80 000	1 055	100 000	120 000
Ristournes	Annexe 1	10 789	500	-	3 900	10 500
Autres revenus	Annexe 2	57 917	19 088	28 791	19 238	17 249
<b>Total des produits</b>		<b>180 264 \$</b>	<b>99 588 \$</b>	<b>29 846 \$</b>	<b>123 138 \$</b>	<b>147 749 \$</b>
<b>CHARGES</b>						
Salaires	Annexe 3	55 352	30 948	19 355	57 720	59 870
Coût des marchandises	Annexe 4	62 084	44 924	2 049	40 503	48 000
Frais fixes	Annexe 5	12 909	12 000	10 609	12 150	12 950
Frais variables	Annexe 6	6 551	7 300	2 337	8 675	8 675
Amortissements	Annexe 7	12 504	9 777	9 694	8 458	6 517
<b>Total des dépenses</b>		<b>149 399 \$</b>	<b>104 949 \$</b>	<b>44 043 \$</b>	<b>127 506</b>	<b>136 012</b>
<b>Bénéfice (perte) d'opération</b>		<b>(14 549) \$</b>	<b>(14 672) \$</b>	<b>(33 294) \$</b>	<b>(15 148) \$</b>	<b>1 005 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) global(e)</b>		<b>30 865 \$</b>	<b>(5 361) \$</b>	<b>(14 197) \$</b>	<b>(4 368) \$</b>	<b>11 737 \$</b>
<b>Annexe 1 - Ristourne</b>						
Ristourne sur achats Molson		9 838	-	-	3 500	9 500
Ristourne ARQ		951	500	-	400	1 000
<b>Sous-total</b>		<b>10 789 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 900 \$</b>	<b>10 500 \$</b>
<b>Annexe 2 - Autres revenus</b>						
Pepsi		3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
FAVE		11 825	9 838	9 838	8 988	6 499
Location de salle		1 044	-	-	200	700
Publicité NEWAD		5 094	5 000	5 000	5 000	5 000
Guichet ATM		894	250	-	300	300
Autres revenus		35 311	250	10 202	1 000	1 000
<b>Sous-total</b>		<b>57 917 \$</b>	<b>19 088 \$</b>	<b>28 791 \$</b>	<b>19 238 \$</b>	<b>17 249 \$</b>
<b>Annexe 3 - Salaires</b>						
Salaires des opérations		44 761	25 839	15 977	51 540	53 471
Contractuels et formation		75	250	60	200	200
D.A.S		6 992	2 842	1 847	5 669	5 882
Assurance collective		1 494	1 500	1 169	-	-
REER collectif		423	517	301	311	317
<b>Sous-total</b>		<b>53 745 \$</b>	<b>30 948 \$</b>	<b>19 355 \$</b>	<b>57 720 \$</b>	<b>59 870 \$</b>

## État des résultats 2020-2021

### Prévisions budgétaires 2021-2022 et 2022-2023



	Réel 2019-2020 132 jours	Prévisions Révisées 2020-2021	Réel 2020-2021	Prévisions budgétaires 2021-2022    2022-2023	
<b>Annexe 4 - Coût des marchandises</b>					
Inventaire début	946	3 424	3 424	1 503	1 000
Plus achats	64 562	42 500	128	40 000	48 000
Moins inventaire fin	3 424	1 000	1 503	1 000	1 000
<b>Sous-total</b>	<b>62 084 \$</b>	<b>44 924 \$</b>	<b>2 049 \$</b>	<b>40 503 \$</b>	<b>48 000 \$</b>
<b>Annexe 5 - Frais fixes</b>					
Assurances	4 440	4 450	4 435	4 500	4 500
Licences permis	707	750	700	700	700
Loyer	1 050	1 350	1 350	1 350	1 350
Télécommunications	1 377	600	540	1 000	1 000
Location équipement	157	-	-	200	200
Intérêts et frais bancaires	355	450	149	200	300
Frais financiers / cartes	1 513	1 000	210	800	1 500
Honoraires professionnels	2 446	2 500	2 720	2 500	2 500
Location terminaux	864	900	504	900	900
<b>Sous-total</b>	<b>12 909 \$</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>10 609 \$</b>	<b>12 150 \$</b>	<b>12 950 \$</b>
<b>Annexe 6 - Frais variables</b>					
Entretien	1 078	2 000	-	2 000	2 000
Réparations	757	2 500	-	2 500	2 500
Fournitures frais de bureau	2 252	2 500	2 115	2 475	2 475
Fournitures bar	2 264	-	22	1 500	1 500
Représentation et déplacements	-	100	-	-	-
Promotions	200	200	200	200	200
<b>Sous-total</b>	<b>6 551 \$</b>	<b>7 300 \$</b>	<b>2 337 \$</b>	<b>8 675 \$</b>	<b>8 675 \$</b>
<b>Annexe 7 - Amortissements</b>					
Amélioration locatives	6 821	6 241	6 241	6 241	6 241
Équipement bar	5 449	3 296	3 221	2 137	276
Mobilier bar	20	25	17	-	-
Mobilier de bureau	214	214	214	80	-
<b>Sous-total</b>	<b>12 505 \$</b>	<b>9 777 \$</b>	<b>9 694 \$</b>	<b>8 458 \$</b>	<b>6 517 \$</b>

# **ANNEXE**

---

Calendrier de la coordination générale et de la présidence (extrait)

2020 à 2021

Août 2020						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre 2020						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre 2020						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre 2020						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre 2020						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Janvier 2021						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février 2021						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars 2021						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril 2021						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai 2021						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin 2021						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet 2021						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

**Légendes des instances universitaires**

- Conseil de l'Université
- Assemblée universitaire
- Commission des études
- Conseil des services aux étudiants (CoSAÉ)
- Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel (COVACS)

**Légendes des instances facultaires**

- Conseil de Faculté :

**Légendes des instances externes**

- ACDEAULF
- FAEUQEP

*Ce calendrier est non-exhaustif. Pour consulter la liste complète des instances de notre CE et notre CA, référez-vous à l'État de la représentativité.*

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD	Comité de liaison inter ordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale

DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students
MQAF	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOCP	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture